

**SEMINAIRE COWAM DU 28 FEVRIER AU
1^{ER} MARS 2002 A VERDUN**

Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI

Au nom de l'ensemble des organisateurs, Mutadis, Conseil Général de la Meuse et Comité Local d'Information et de Suivi, je vous souhaite la bienvenue en saluant les nombreux élus, les représentants des associations, les experts, les scientifiques, les représentants des organismes divers ainsi que, bien entendu, nos amis de la presse.

Je souhaite remercier le Centre Mondial de la Paix qui, là aussi, trouve sa vocation de servir à la connaissance et aux enjeux de l'économie et du développement meusien.

Je souhaite la bienvenue aux congressistes, en particulier à ceux qui découvrent la Meuse. Au cœur de l'histoire, au cœur de la Lorraine, la Meuse est une terre de cœur avec des femmes et des hommes dynamiques, passionnés. La Meuse dispose d'une agriculture moderne, d'un réseau puissant de petites et moyennes entreprises, de grands projets d'animation et d'aménagement, dont par exemple l'arrivée prochaine du TGV ou le développement du tourisme. C'est donc dans cette terre d'accueil et de générosité que nous sommes fiers de vous accueillir et dont nous sommes fiers de vous faire partager aussi quelques paysages et quelques traditions.

C'est en tant que Président du Comité Local d'Information et de Suivi du laboratoire de Bure que je souhaite vous accueillir pour ma part.

Le CLIS, pour utiliser son acronyme, est effectivement co-organisateur de ce colloque et au nom du bureau du CLIS et de l'assemblée plénière, je vous souhaite également la bienvenue et des débats utiles et fructueux.

Il me paraît nécessaire de vous dire en quelques mots de qui est composé le Comité Local d'Information et de Suivi qui dispose de deux instances, le bureau composé de 16 membres et ce bureau est l'émanation de l'assemblée plénière bien représentée ici. Cette dernière comprend des membres de l'administration, des chambres consulaires (commerce et industrie, métiers, agriculture), de l'Agence nationale qui gère la question des déchets radioactifs en France, l'ANDRA, d'élus, parmi lesquels des parlementaires, des représentants des conseils régionaux de Champagne-Ardenne et de Lorraine, ainsi que des conseils généraux de Meuse et de Haute-Marne, enfin de syndicats agricoles, de salariés et d'associations de protection de l'environnement.

Le programme de cette conférence vous sera détaillé, je tiens à en relever pour ma part quelques caractéristiques. Tout d'abord, cette conférence relève d'un programme européen, et c'est pour la Meuse qui vous accueille un point important. Si la Meuse se situe parfois aux confins du Nord Est français, elle se situe au centre de l'Europe et vit avec l'Europe.

Deuxième caractéristique, cette conférence concerne un sujet qui a beaucoup animé les débats politiques et l'opinion au cours de ces dernières années ici. La Meuse sera donc attentive à vos contributions et à vos réflexions.

Enfin, troisième caractéristique, la conférence traite d'un sujet essentiel pour notre pays, celui de la capacité des citoyens et des institutions à dialoguer ensemble autour des problèmes majeurs. C'est d'une certaine façon une méthodologie de la démocratie que nous nous proposons aujourd'hui d'examiner, car dans le fond, de quoi s'agit-il ? Concernant la question des déchets nucléaires, comment sur des sujets de très long terme, dont les effets se développent sur plusieurs décennies, voire sur plusieurs siècles, comment sur des sujets très complexes sur le plan technique nécessitant la mobilisation de connaissances scientifiques les plus pointues, comment donc dans ce contexte les citoyens peuvent-ils participer à la connaissance et à la prise de décisions publiques ?

Dans un Etat de droit tel que l'est la France, dans une démocratie telle que l'est notre pays, la décision publique procède de deux axiomes : la souveraineté nationale s'exerce par le suffrage universel, notamment au travers de représentants démocratiquement élus. Deuxième axiome, l'Etat assure l'exécution de la décision publique et sa continuité, mais une fois ces axiomes posés, il faut considérer que la complexité et la durée de la décision publique sur les sujets que j'ai évoqués tout à l'heure imposent une meilleure formation et information des citoyens, un dispositif permanent d'évaluation et de suivi. Dès lors, il nous appartient de réfléchir à la meilleure façon d'aménager les conditions de l'information et de la formation des citoyens, immédiatement donc nous aurons à nous demander quelle est la place de l'expertise dans ce débat, qui détient l'expertise, comment départage-t-on l'expertise quand on constate des divergences ?

Au fond, cette conférence nous interpelle sur un sujet bien peu exploré par les penseurs et peut-être par ceux qui construisent la démocratie, mais qui est un sujet

essentiel, c'est le sujet des rapports entre la décision démocratique et la connaissance scientifique. Une démocratie scientifique est-elle possible ? Elle est en tout cas nécessaire. L'information et la formation des citoyens sont essentielles et elles passent toutes deux par une culture du débat, mais sommes-nous en France et ailleurs bien formés à cette culture du débat ? Disposons-nous de cette culture du débat ? Ne préférons-nous pas nos assertions et nos affirmations péremptoires ? Ne préférons-nous pas nos propres arguments d'autorité, pour les uns la vérité scientifique, pour les autres la méfiance ? C'est donc à une rencontre dont les enjeux sont majeurs pour nous qu'en mon nom, le Comité Local d'Information et de Suivi vous convie avec le Conseil Général de la Meuse à cette conférence. Merci de vos efforts et merci de vos contributions.

Monsieur Arsène LUX, Maire de Verdun

Monsieur le Préfet, Monsieur le président du Conseil Général, Messieurs, Mesdames, je vous prie d'excuser mon retard, mais vous êtes particulièrement disciplinés, parce que ce type d'expérience démontre que lorsque l'accueil intervient à 8 h 30, en général on commence à 9 h 15. Félicitations à l'ensemble des participants.

C'est en tant que maire qu'il m'appartient de vous dire mes souhaits d'accueil les plus chaleureux. Verdun est très honorée de vous accueillir toutes et tous et ce salut vaut plus particulièrement pour tous ceux qui viennent de l'extérieur de notre territoire ; vous l'aurez bien compris, mais j'ai toujours habitude de dire que Verdun a une vocation universelle et ce qui s'est passé ici il y a près d'un siècle donne vocation à l'ensemble de l'humanité de se trouver chez elle dans cette terre de mémoire.

Je voudrais simplement, après cette tradition républicaine respectée, vous dire en quelques mots l'appréciation qui est la mienne sur ce qui va être discuté aujourd'hui. Je précise tout de suite, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, que mes propos seront beaucoup moins consensuels que ceux de Monsieur le Préfet, puisque je m'inscris, afin que nul ne l'ignore, parmi ceux qui sont résolument opposés à ce qui est en train d'être réalisé à Bure, puisque, pour aller à l'essentiel, ce n'est pas un laboratoire qu'on est en train de construire, mais c'est déjà un centre d'enfouissement.

Ceci étant, je voudrais simplement indiquer, puisque le thème de vos travaux est en fait de tenir compte de l'expérience des procédures décisionnelles qui sont intervenues, que de ce point de vue, il était important que vous vous penchiez sur le cas de la Meuse, parce que comme cas d'école sur ce qu'il ne faut pas faire, je crois, en tout cas c'est ma position et mon appréciation, que l'on fait difficilement mieux.

A ce stade là, il faut simplement rappeler un petit peu quelle a été la procédure, puisque c'est ceci qui concerne vos travaux. Je dois d'abord dire que la décision d'une telle réalisation appartient bien évidemment au gouvernement qui s'appuie sur une loi, donc c'est à ce niveau-là que les décisions interviennent. Le décret qui a porté création du laboratoire, dont moi je dis que c'est un centre d'enfouissement, est un décret gouvernemental ; c'est Madame VOYNET qui avait signé ce décret il y a quelque temps. Ceci étant, la loi et la réglementation prévoient toute une phase de procédure de concertation avec les diverses parties concernées et c'est là où le bât blesse pour ce qui a été engagé en Meuse. L'assemblée départementale a été saisie comme il se doit de ce dossier en 1995, tout cela est déjà très lointain, pour avis bien évidemment. J'étais de ceux auxquels ce dossier a été soumis à l'assemblée départementale. Je vois dans l'assistance notre député du sud meusien, François DOSE, nous siégeons ensemble sur les bancs de l'assemblée départementale et il pourrait témoigner aussi que nous n'avons pas émis notre avis comme ça du jour au lendemain et que nous nous sommes entourés d'un certain nombre de précautions, c'est-à-dire que nous avons exigé d'entendre un certain nombre de spécialistes, voire de responsables politiques. C'est finalement au bout de ces précautions, mais la suite montrera que nous n'avons pas été suffisamment précautionneux, que nous avons à l'unanimité voté pour la réalisation d'un laboratoire. Or, il se trouve que, sans même respecter un certain délai de décence, dans les jours qui ont suivi ce vote, il y a eu une diffusion par laquelle l'ANDRA a révélé, en tout cas selon mon appréciation, que ce n'était pas un laboratoire qui était envisagé dès cette époque, mais que c'était déjà un centre d'enfouissement et de ce jour, après avoir tenté vainement d'amener l'assemblée départementale à reconsidérer son vote, je me suis inscrit résolument et de façon tout à fait déterminée en opposant total à la réalisation de ce laboratoire parce que ce n'est pas un laboratoire mais un centre d'enfouissement par anticipation qui est réalisé.

Deux ou trois observations pour faire court, puisque l'essentiel c'est quand même vos propres échanges au cours de cette journée. Je dis que c'est un centre d'enfouissement, je vous donne simplement un chiffre à propos du permis de construire que le Préfet, pas celui-là mais son prédécesseur, a signé, mais bien sûr la continuité républicaine veut que Monsieur le Préfet assume cela. Je lui avais dit à l'époque qu'il allait signer le permis de construire d'un centre d'enfouissement : lorsqu'un projet comporte 2 km 200 de galeries souterraines alors que le laboratoire de Mol, pour ne prendre que ce parallèle, représente 80 m, il n'y a plus d'ambiguïté. D'ailleurs, aujourd'hui, plus personne ne conteste cela, même si à l'époque, lorsque certains d'entre nous l'avaient dit, cela avait entraîné des réactions très vives.

Quelles sont les raisons de mon opposition ? Je ne suis pas le seul, je vois dans la salle d'ailleurs quelques opposants et je me félicite, Monsieur le Préfet, que ce débat puisse effectivement s'engager entre adeptes ou partisans et opposants sur un sujet aussi important. En fait, mais cela demeure d'actualité, la loi prévoit que trois voies de recherches doivent être entreprises, l'enfouissement souterrain réversible ou irréversible et tout est bien sûr dans ce terme d'irréversible, mais aussi la transmutation et le stockage en subsurface. A l'heure actuelle, peut-être de façon embryonnaire pour les deux autres voies, mais seule la voie de l'enfouissement irréversible est engagée. Ne serait-ce que pour cela, sur la forme, nous sommes à une phase tout à fait intolérable et inacceptable, et il est bien clair que le délai de 2006 où le parlement doit être amené à se prononcer pour le choix ne pourra à l'évidence pas être tenu parce qu'il ne se trouvera à ce moment-là qu'en face de conclusions qui portent sur une partie seulement, la partie irréversible, puisque le centre d'enfouissement qu'on est en train de réaliser est bien évidemment irréversible, alors qu'il y a au moins trois autres options qu'il convient d'examiner, la transmutation, le stockage en subsurface et le stockage dit réversible ou l'enfouissement dit réversible. Globalement, on peut dire que la loi, à l'heure actuelle, n'est pas respectée dans notre pays.

J'indique que, et cela est mon appréciation personnelle, si encore on avait choisi l'une des trois voies qui soit la meilleure, on pourrait avoir une opposition moindre, mais j'estime qu'on a pris la plus mauvaise, parce que c'est la plus dangereuse, l'enfouissement irréversible, et c'est aussi la plus irresponsable à l'égard de nos générations futures, mais je pense que tout ceci vous l'avez présent à l'esprit, je n'ai

pas besoin de développer. C'est aussi la plus préjudiciable pour notre situation locale, parce qu'il est évident que ceci a un impact exécrationnel sur l'image touristique de notre département de Meuse qui se veut, notamment au regard de son passé historique, une terre d'accueil la plus large possible.

Sur la forme donc un manque de transparence absolu ; j'estime même que quelque part, tout ce qui a été engagé peut s'apprécier en matière d'abus de confiance, puisque le vote qui a été obtenu à l'époque, bien qu'il ne soit que consultatif, ce n'était pas déterminant, mais cela dénote quand même l'ambiance dans laquelle tout ceci s'est déroulé, est intervenu sur des bases qui étaient strictement mensongères.

Voilà ce que je voulais simplement indiquer. Je rappelle aussi que lorsqu'on regarde un petit peu plus en amont l'historique de tout cela, le laboratoire de Bure est finalement la résultante d'une expérience déjà beaucoup plus ancienne, parce que je crois que c'est en 1989, quand trois autres sites avaient été envisagés sur le territoire national, et je fais confiance aux scientifiques pour avoir choisi les sites les plus favorables au traitement des déchets nucléaires. A l'époque, on s'était engagé également dans la voie de l'enfouissement et des laboratoires souterrains, seulement on n'avait pas pris la précaution de choisir des sites à faible densité de population, et la population à ce moment là s'était très fortement mobilisée, si bien que très vite, on avait replié tous ces projets et on s'était retiré. Après, ce n'est pas l'effet du hasard si on a pris finalement le problème un petit peu par l'envers, en disant : où y a-t-il le moins de population de façon à ce que les réactions soient les moins vives ; et on est tombé, malheureusement, sur des sites comme le nôtre, puisque nous sommes dans le département à peu près 30 habitants au km² et sur la zone qui est concernée géographiquement, ça doit être entre 8 et 10 habitants au km². Voilà ce que je voulais vous dire en guise d'introduction, ce débat doit être clair et tout le monde doit mettre toutes les billes sur la table, mon propos est peut-être un peu polémique, mais un véritable débat se doit aussi d'aller immédiatement à l'essentiel.

Je voudrais dire encore qu'à l'heure actuelle aucune décision définitive n'est intervenue et que, quelle que soit la suite des opérations, avec ceux qui croient que l'enfouissement irréversible est une sorte d'insulte à l'égard de nos générations futures, nous continuerons à nous mobiliser. J'interpellais tout à l'heure Monsieur le Député DOSE, nous sommes, sur ce plan là en tout cas, en phase, même si nous

n'appartenons pas au même bord politique. L'enfouissement irréversible est intolérable et lui comme moi, moi avant lui, mais il n'y a pas d'antériorité dans ce domaine-là, nous avons déposé une proposition de loi qui fasse en sorte que, définitivement, on retire de la loi de 1991 la possibilité de l'enfouissement irréversible. Ceci doit constituer un préalable et à partir de là tout est possible. Vous avez bien compris, je ne suis pas un opposant au nucléaire et quelque part la ville de Verdun ne revendique d'ailleurs en aucun cas le titre que lui a donné notre excellent quotidien local de capitale du nucléaire, nous voulons d'abord être la capitale de la mémoire, de la paix qu'elle a permis, que ces événements du début du siècle ont permis et quelque part la capitale de la vie, bien que je ne fasse pas du tout le parallèle entre le nucléaire et la vie. Le nucléaire est une technique qui pour l'instant nous est indispensable, à condition de la maîtriser absolument, dans tous ses effets immédiats ou futurs.

Voilà ce que je voulais dire en guise d'introduction, je voudrais vous renouveler mes vœux les plus chaleureux de bon séjour à Verdun.

J'espère que vos travaux, si le soleil est au rendez-vous, vous permettront de vous évader un petit peu sur la cité, en vous disant que nous serons bien évidemment toujours heureux au regard de ce passé qui est commun à l'humanité de vous accueillir et de vous réaccueillir à Verdun. Merci.

Monsieur Bertrand PANCHER, Président du Conseil Général

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire de Verdun, cher Monsieur HERIARD-DUBREUIL, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille aujourd'hui à Verdun pour la deuxième session de COWAM. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de Monsieur le Préfet de la Meuse, représentant de l'Etat et de Monsieur le Maire de Verdun. Je voulais vous indiquer quand même que, pour la compréhension des débats et des interventions de nos amis français dans la salle, nous sommes à quelques semaines des élections présidentielles et à quelques mois des élections législatives, et c'est peut-être la raison pour laquelle certains propos auront un retentissement un petit peu particulier et nous l'avons compris à travers les propos de Monsieur le Maire de Verdun.

Ce plaisir est d'autant plus vif que j'avais pris connaissance de vos réflexions à Oskarshamn et que je les avais trouvées pertinentes et je salue la présence de notre collègue et ami, Monsieur le maire d'Oskarshamn qui se trouve dans cette salle. Comme élu local, Président du Conseil Général du département de la Meuse, mais aussi ancien maire de la ville préfecture du département de la Meuse, Bar le Duc, qui vous a accueillis hier, j'ai toujours été frappé par l'importance que l'on doit accorder au processus de communication avec la population, mais également, quels que soient nos efforts, par son incompréhension, dès qu'il fallait installer des équipements publics, parfois souhaités par tous, mais risquant d'entraîner des nuisances de proximité. En clair, tout le monde réclame une boulangerie à proximité de chez soi pour les facilités du déplacement de la ménagère, mais personne ne veut subir le stationnement des clients, le dérangement occasionné par le passage des véhicules et le bruit au petit matin. Pourtant il faut bien installer une boulangerie quelque part. Pour le nucléaire, le débat procède d'une même problématique, même si le sujet est beaucoup plus complexe et beaucoup plus irrationnel puisque les effets de la radiation, de la contamination ne sont pas visibles et donc non mesurables à l'œil nu. Sans m'étendre sur les objectifs de vos travaux que chacun connaît et apprécie, je souhaiterais préciser combien ils sont en harmonie avec nos propres préoccupations, ce qui explique que je n'ai pas hésité un seul instant quand on nous a proposé qu'ils se déroulent dans notre département. J'avais noté que lors de vos réunions de Suède, il était fréquemment question dans vos propos de dialogue, de démocratie, d'échange, ce sont des mots auxquels je crois profondément et que j'entends défendre tout au long de mon mandat. Nous avons dans notre département un laboratoire de recherches souterrain sur les déchets nucléaires que vous visiterez, son implantation a fait couler déjà beaucoup d'encre. Nous en parlerons dans les jours qui viennent, j'aurai l'occasion de développer mes préoccupations, mes souhaits et mes convictions à ce sujet.

Il y a plusieurs années, les élus du Conseil Général de la Meuse sous la présidence de mon prédécesseur Rémi HERMENT qui sera là ces deux prochains jours, se sont prononcés à l'unanimité, toute opinion politique confondue, pour accepter le principe de l'implantation de ce laboratoire. Nous y avons répondu favorablement par solidarité avec notre pays, dans le cadre d'une loi précise votée au parlement, et qui prévoyait à l'époque plusieurs laboratoires de ce type en France, des délais d'études

longs et aucune relation de cause à effet avec la perspective d'un stockage sur le site en milieu souterrain, et une participation financière et industrielle pour un certain nombre de nos projets. Nos délibérations ont été à l'époque très claires ; depuis cette époque cependant, nous avons été confrontés à de nombreuses problématiques :

- une catalysation des oppositions des antinucléaires français (en s'opposant au stockage des déchets, l'on casse la chaîne du nucléaire),
- une loi qui n'est pas respectée compte tenu de ses difficultés à être mise en œuvre (il n'y aura vraisemblablement qu'un seul laboratoire en France et s'il y a un stockage, nous imaginons confusément qu'il risque de se dérouler sur place, dans notre département),
- et des délais de recherches qui nous semblent trop courts.

Sachez que nous avons tout entendu, à tort souvent, à raison parfois, sur ce laboratoire et sur les méthodes qui ont procédé à son implantation. Je me souviens que notre grand quotidien national, le journal Le Monde, a parlé d'enquête publique qui se déroulait sans débat national, laissait entendre qu'en ce qui concernait un éventuel stockage, les jeux étaient faits d'avance. Je pourrais citer à l'infini des propos similaires parus dans d'autres organes de presse nationale. Depuis, les préoccupations de la grande majorité des élus de ce département ont rejoint celles qui transparaissaient dans ces propos et aussi avons-nous décidé d'orienter ici dans notre département nos actions dans quatre directions :

- veiller évidemment à la pleine application de la loi française ; il est impératif que le cadre législatif qui a prévalu à nos décisions soit respecté, d'autant plus qu'en France, nos concitoyens font de moins en moins confiance en la politique,
- faire preuve d'une vigilance de tous les instants ; nous ne sommes ni des antinucléaires, ni des pro-nucléaires, nous voulons nous approprier les études scientifiques, en comprendre leur portée et devenir l'interface entre nos populations et les pouvoirs publics,
- avoir en permanence le souci de l'information et de la responsabilisation de chacun ; il faut nous soucier de la vulgarisation des études et faire des efforts de communication dans un monde où le trop plein d'informations tue l'information,

- être associés au débat à venir ; il est hors de question, et le vote de l'assemblée du Conseil Général a été clair à ce sujet, que l'on ne tienne pas compte de nos avis.

Autant dire que nous serons très attentifs à vos propres expériences et la façon dont vous analyserez la nôtre. En effet, nous sommes, et je l'ai dit, favorables à l'implantation d'un laboratoire de recherches, nous réclamons cependant le droit à la vigilance. S'il devait y avoir un éventuel enfouissement, ce ne serait qu'à la condition expresse bien entendu d'être parfaitement et objectivement informés des risques encourus, de pouvoir faire entendre notre voix si nous considérons que la santé de nos concitoyens peut être mise en danger.

Ces journées de débats seront, j'en suis certain, utiles, elles nous permettront de réfléchir sur de nouveaux mécanismes de décision, plus proches des nouvelles préoccupations de nos populations. Elles ne permettront cependant pas d'appliquer partout les mêmes scénarios pour des raisons politiques et culturelles différentes selon nos pays. Politique : les cohabitations sont totalement différentes dans nos pays, entre le pouvoir central et le pouvoir territorial. Les collectivités locales en France ne disposent, et je le regrette, que d'un pouvoir très réduit, et n'apparaissent pas encore comme un réel contre-pouvoir à celui de l'Etat. Culturel ensuite, je suis frappé par les réactions différentes, voire opposées des populations des différents pays occidentaux face à des choix technologiques, scientifiques et notamment sur le nucléaire. Il convient donc de prendre conscience de ces appréhensions qui n'ont parfois rien de mesuré mais qui sont dictées par les rapports que nous entretenons avec notre propre histoire.

Nos amis suédois savent que l'église et l'Etat n'ont été séparé qu'en 2000, après des siècles d'austérité protestante et d'un vrai conformisme lié à un état autoritaire, l'on retourne à une époque de dévotion vis-à-vis de la nature et certaines réactions d'opinions s'apparentent à des démarches anti-scientifiques.

Nos amis allemands savent que la conscience de leur peuple fût profondément ébranlée par le nazisme, la science ne pactisait-elle pas à l'époque avec le diable ? La hantise allemande de la science est confuse mais réelle, chez un certain nombre de vos concitoyens et explique mieux un certain nombre de vos positions.

Quant à nous, Français, le pays de Joseph Pasteur ou de Marie Curie, la science souvent affichée comme l'émanation d'un ministère de la recherche scientifique, mais aussi qui nous a permis de nous doter les premiers de l'arme nucléaire, fait peur ; sa perception est trop liée à celle d'un Etat centralisateur et de la politique à laquelle n'adhère plus la majorité de nos concitoyens. Face à une absence de repaire, le culte de la nature redevient lui aussi une nouvelle forme de religion, tout ce qui touche à cette nature ne procède plus de l'esprit mais du cœur. Si nos processus de décision doivent être profondément modifiés, nous ne ferons pas l'impasse de nouvelles formes d'éducation réconciliant, je l'espère, la science et la société. Ce n'est qu'à ce prix que nos réflexions seront à nouveau apaisées. Cela posé, laissez moi vous souhaiter la bienvenue dans ce département qui a de grandes qualités en termes d'environnement, de patrimoine. Vous aurez l'occasion, je l'espère, de vous en rendre compte en flânant autour de ce Centre Mondial de la Paix qui vous accueille et qui fût construit par un élève de l'architecte qui a travaillé sur le château de Versailles, Mansart. Vous le constaterez également ce soir en dînant au Château de Thillois ou en consultant les documents qui figurent dans la pochette qui vous a été remise tout à l'heure. Surtout n'hésitez pas à poser des questions à mes collaborateurs que je tiens vraiment à remercier pour leur mobilisation, qui pourront soit y répondre directement, soit vous trouver les interlocuteurs susceptibles de vous renseigner. Bon séjour dans le département de la Meuse et bon travail à tous, merci.

Monsieur Gilles HERIARD-DUBREUIL, Mutadis

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Monsieur le Président du Conseil Général, je vous remercie. Tout d'abord, je souhaite remercier Monsieur PANCHER, Président du Conseil Général, qui a accepté d'accueillir ce séminaire ici. Je souhaite également remercier Monsieur DOSE, Député de la Meuse, qui est à l'initiative de cette manifestation dans la Meuse, dans le cadre d'une rencontre qui avait été organisée par le CLIS lors d'une journée sur la réversibilité il y a un an et demi, le CLIS s'engageant dans une réflexion approfondie sur les problématiques posées par la question du stockage. Je remercie évidemment le CLIS qui joue un rôle important et Monsieur LUX qui nous accueille aujourd'hui.

Je voudrais dire trois choses simplement avant de présenter le programme : je voudrais saluer le fait que nous avons aujourd'hui un rassemblement pluraliste d'élus

territoriaux, de composantes politiques différentes, ce qui me semble être un signe extrêmement important, c'est-à-dire que la question que nous touchons aujourd'hui est un enjeu commun et je crois qu'elle est suffisamment importante pour qu'elle ait pu créer un rassemblement.

Je voudrais également introduire une précision sur l'objet du débat de COWAM. Les débats sont partis très vite ce matin, puisqu'il y a déjà eu des prises de position ; je voudrais simplement bien rappeler que l'objectif de COWAM n'est pas de discuter des options techniques, nous ne sommes pas là pour savoir s'il faut faire un entreposage ou un stockage, ou faire de la transmutation ou que sais-je, l'objet est bien d'examiner les processus de décision du point de vue des acteurs locaux et la qualité des processus de décision. Savoir si les acteurs locaux ont l'opportunité de s'exprimer pour donner leur vue sur les options, c'est une question pour COWAM, savoir s'il faut faire un stockage ou un entreposage, ce n'est pas une question pour COWAM. Je tenais à le rappeler, parce que c'est un point très important pour la qualité de nos débats et aussi pour qu'on ne se trompe pas d'objectif.

Enfin, j'ai été frappé, puisque nous sommes aujourd'hui à Verdun, Monsieur LUX l'a rappelé, c'est un lieu de la mémoire qui touche profondément les Français comme les Allemands ; il se trouve que de façon tout à fait fortuite nous allons traiter aujourd'hui de deux études de cas, une sur l'Allemagne et une autre sur la France. Je trouve que c'est un signe extrêmement intéressant de voir que, au fond, maintenant, presque un siècle après ce qui s'est passé à Verdun, Français et Allemands se trouvent en train de discuter d'un problème qui est commun et de l'expérience qu'ils vivent chacun dans leur pays, mais profondément ceci nous rassemble aujourd'hui et ceci est vraiment une illustration de notre projet européen.

Monsieur Serge PRETRE

Mesdames, Messieurs, c'est un plaisir pour moi d'ouvrir la séance plénière de cette après-midi. Mon nom est Serge PRETRE, j'ai été membre pendant de nombreuses années des autorités de sûreté nucléaire et de radioprotection en Suisse. On m'a demandé, en tant que Suisse neutre, de présider cette après-midi difficile comme vous allez le voir.

J'ai été chargé de modérer cette réunion et en guise de préparation, vu que les différents intervenants ont des temps de parole limités à 10 minutes puis ensuite à 5 minutes, je me suis acheté deux cartons, un carton jaune et un carton rouge. C'est ce que je vais utiliser pour essayer de tenir l'horaire.

Nous débutons donc l'étude de cas français, le cas Bure et je commence par donner la parole à Monsieur GRIT du ministère de l'industrie qui nous donne la première présentation.

Monsieur Stéphane GRIT

Merci Monsieur le président. C'est un redoutable honneur pour moi de vous présenter le contexte français et notamment le cheminement qui a conduit au vote de la loi du 30 décembre 1991.

Je me présente en quelques mots, je suis chargé de la sous-direction de l'industrie nucléaire qui est une des directions du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, j'appartiens plus particulièrement à la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières. En quelques mots, la responsabilité de la DGEMP est d'ordre économique, il s'agit de faire en sorte que toutes les décisions qui sont prises par les opérateurs énergétiques en France concourent à ce que le pays soit convenablement approvisionné en énergie et à des prix compétitifs. L'industrie nucléaire y apporte une part importante et dans ce cadre, notre action de tutelle porte à la fois sur les opérateurs énergétiques français, COGEMA, FRAMATOME, AREVA et EDF, et également notre action oriente les programmes de recherches en liaison avec le ministère de la recherche et donc nous avons également la tutelle de l'ANDRA et du Commissariat à l'Energie Atomique.

Ces précisions pour qu'il n'y ait pas de confusion avec une autre direction de l'administration centrale qui est la Direction de la Sûreté des Installations Nucléaires et qui s'appelle désormais la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection, qui a également une mission à prérogative publique et qui est complètement déconnectée de la mission que je qualifierai d'opportunité de la DGEMP. Je pense qu'on m'a demandé de faire cette présentation parce que vous allez le voir, et sans doute cela est-il critiquable, le ministère de l'industrie a toujours été assez présent dans le processus d'élaboration de la politique de gestion des

déchets radioactifs, sachant qu'aujourd'hui cette action est très largement partagée avec le ministère de la recherche et le ministère de l'environnement.

Pour finir avec cette longue introduction je voulais enfin rappeler, c'est sans doute assez évident pour vous, que je n'ai pas vécu la période dont je vais parler qui est située dans les années 1980, enfin du moins pas professionnellement, et pour cela je me suis assez fréquemment reporté à un rapport dont je vais parler dans le cadre de mon exposé qui est le rapport qui avait été rédigé par le Député BATAILLE en 1990 suite à la crise qui avait conduit à arrêter tous les travaux sur le terrain en 1989.

Je vais commencer par quelques points d'histoire pour expliquer le processus qui a été mis en place, que l'on peut qualifier d'essentiellement technique, mise en place qui a quand même duré toute la décennie 1980. Cette mise en place a commencé par la création d'un service au sein du Commissariat à l'Energie Atomique, qui portait déjà le nom de l'ANDRA et qui est en fait une structure opérationnelle de gestion des déchets radioactifs et qui était même chargée d'un programme de gestion des déchets de haute activité à vie longue.

Il y a eu ensuite un travail assez important au profit du gouvernement avec un certain nombre de rapports connus sous le nom de la commission qui était présidée par le Professeur CASTAING, qui était au départ un groupe de réflexion sur le devenir des combustibles usés, qui a eu pour principal objectif de recenser aux plans national et international l'ensemble des recherches et des développements qui pouvaient avoir trait à la gestion des déchets radioactifs, qui a pris très clairement position en faveur du stockage géologique, donc on était tout à fait dans un schéma que je qualifierai de "à l'allemande", en fonction de ce qui nous a été présenté ce matin, schéma qui était très clairement en faveur du stockage géologique, mais qui n'ignorait pas malgré tout les questions liées au conditionnement, parce qu'il y avait déjà une politique de retraitement-recyclage qui voyait le jour, et qui n'ignorait pas non plus l'intérêt de travaux de réduction de l'inventaire à gérer sur le long terme.

Enfin une des grandes conclusions de cette commission CASTAING était la recommandation de proposer un choix de site aux autorités de sûreté, donc en résumé vraiment une stratégie très clairement orientée vers le stockage.

La stratégie qui était proposée par le ministère en charge de l'industrie au gouvernement et retenue par lui, était composée de plusieurs étapes, les premières consistant en des forages et études géophysiques de surface, de façon techniquement à dégrossir le terrain. Il était déjà envisagé à l'époque de construire plusieurs laboratoires souterrains de qualification d'un site, notamment dans ses aspects d'aptitude au stockage et puis ensuite une logique qui allait jusqu'à la construction d'un stockage. Dans cette vision essentiellement technique, un rapport avait été commandé au Professeur GOGUEL, qui a été remis en 1987, et qui était une réflexion encore une fois technique sur les critères qu'il convenait de prendre en compte pour définir la géologie adaptée à l'accueil d'un stockage. Dans ce cadre là, il y a eu un recensement d'une trentaine de sites, sur la base d'un travail ANDRA et BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

On en est arrivé dans ce schéma vers les années 1988-1989 avec un pré-choix de 4 sites dans 4 départements et dans 4 géologies qui étaient l'argile, le granit, le sel et le schiste. Voilà un petit peu la fin de l'histoire, j'avais indiqué quelle a été la réaction des populations vis-à-vis de ce schéma. Il me paraissait intéressant, sans faire de l'auto-flagellation, de citer deux phrases du rapport de Christian BATAILLE dans le cadre du travail dont je vais parler tout à l'heure, le travail parlementaire de décembre 1991 : une entreprise exclusivement technicienne et l'ouverture de chantiers de recherches dans 4 départements sans aucune explication ni concertation avec la population.

Alors, bien évidemment, la réaction des populations ne s'est pas fait attendre, ce qui a pu surprendre les autorités. Il faut quand même se rappeler qu'à la fin des années 80, la France avait développé un vaste parc d'environ 60 réacteurs nucléaires, sans véritable problème. Je n'ignore pas les manifestations à Plogoff ou Creys-Malville, mais malgré tout le sentiment était celui-ci. Là, les travaux dans au moins 2 départements se sont vite trouvés face à une opposition ferme et résolue des populations. Le gouvernement a réagi assez brutalement puisqu'il y a eu envoi de gardes mobiles, et des désordres graves ont pu être évités de justesse par une décision du premier ministre de l'époque, Michel ROCARD, qui le 9 février 1990, devant cette situation de blocage et de désordre à l'ordre public, a décidé un moratoire d'au moins 12 mois pendant lesquels l'ensemble des travaux sur le terrain étaient stoppés.

L'autre décision du premier ministre de l'époque a été de saisir le parlement français, c'est quand même assez rare pour être signalé, du moins à cette période là, donc c'était vraiment que la situation était très grave. Le parlement à cette occasion a saisi l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et a confié au député Christian BATAILLE une mission qui a consisté à faire le tour des acteurs, à regarder quels étaient les travaux qui étaient menés à l'étranger, à revoir l'ensemble du dispositif qui était en place et à faire un certain nombre de propositions soumises à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

J'aborde le sujet de la loi de 1991. Il me paraissait important de signaler un petit peu ce qui a conduit au vote de cette loi du 30 décembre 1991, dont vous avez entendu vraisemblablement parler. Il y a eu d'abord l'échec d'un processus inexorable et peut-être qualifiable de processus bulldozer, qui conduisait après une caractérisation géologique sur site à la construction d'un laboratoire. Ensuite, des questions légitimes qui étaient, par exemple : peut-on éviter un stockage géologique, quelle réversibilité pour un stockage, n'avaient manifestement pas trouvé de réponse. Et enfin, il y a cette image négative des déchets et la crainte de la poubelle nucléaire, et puis une certaine crainte des aspects économiques à la fois en matière d'atteinte à l'image et au tourisme et également des incertitudes qui ont été relevées ce matin sur l'insertion locale du projet.

J'en arrive à la loi du 30 décembre 1991 qui depuis a été codifiée dans le Code de l'environnement, pour rappeler un certain nombre d'éléments : le fait que cette loi a été votée sans opposition en 1991 pour déterminer la politique à suivre en matière de gestion des déchets. Il faut également signaler que c'est en France la première loi sur le nucléaire. Je pense que la grande idée de cette loi est d'indiquer que, malgré l'échéance lointaine du besoin de construction d'un stockage, c'était le choix dynamique de ne pas attendre et de profiter de cette échéance lointaine pour chercher des solutions et élargir leur éventail, avec des principes qui sont inscrits directement dans la loi, notamment celui que la gestion des déchets radioactifs doit être assurée dans le respect de la protection de la nature, de l'environnement et de la santé en prenant en considération le droit des générations futures.

La loi apporte également des garanties importantes : l'interdiction de stocker des déchets étrangers sur le territoire national, l'interdiction de stocker des déchets

radioactifs dans un laboratoire souterrain, un encadrement précis du processus d'étude du stockage géologique puisqu'on a vu que c'était l'un des points manifestement lacunaires du processus des années 1980. Ces conditions étaient posées comme nécessaires à la reprise de tout travail sur le terrain. Le processus des années 1980 avait également manqué de participation à la fois des élus et des populations, donc sur ce point là, la loi affirme trois grands principes : la concertation avant tous travaux sur le terrain, j'en ai déjà parlé, l'installation d'un Comité Local d'Information et de Suivi sur tout site d'un laboratoire souterrain, comité qui dispose à la fois de moyens pour fonctionner et de capacité notamment de contre-expertise et enfin lors de la démarche conduisant à un laboratoire souterrain, la participation des élus et des populations dans le processus d'instruction de la demande d'installation et d'exploitation du laboratoire.

Autre élément important apporté par la loi, c'est la création de l'ANDRA en tant qu'établissement public, cette fois-ci non plus simple service du Commissariat à l'Energie Atomique, mais véritable établissement public qui rapporte directement à l'Etat, qui lui assure plus de crédibilité, d'autonomie et surtout qui est plus compatible avec son rôle de gestion sur le long terme des déchets et la pérennité qui doit aller avec.

Autre point important de la loi, c'est une loi de recherches, puisqu'il s'agit de recherches diversifiées, tout d'abord avec un principe fort qui est qu'aucune décision ne pourra être prise avant le terme d'une longue période de recherches qui est évalué par la loi à 15 ans, avec un examen par le parlement français avant la fin 2006 et des recherches qui ne se contentent plus de regarder ou d'étudier le stockage en couche géologique profonde, mais également de regarder deux autres aspects : la séparation ou transmutation avec l'idée de réduire l'inventaire des déchets à la fois en nocivité, en durée de vie et en volume, et également les procédés de conditionnement et d'entreposage de longue durée en surface.

Cette loi de recherches est évaluée de façon permanente et indépendante, autre principe affirmé par la loi du 30 décembre 1991. L'évaluation scientifique des recherches est réalisée par une Commission Nationale d'Evaluation, et un contrôle démocratique est réalisé par le parlement, également annuellement, à travers l'Office parlementaire dont j'ai parlé tout à l'heure.

Dernier transparent avant le carton rouge, l'encadrement des travaux pour l'étude du stockage. Tout travail de caractérisation préliminaire sur le terrain ne peut avoir lieu sans une concertation avec les élus et la population ; d'autre part, dans la phase de construction et d'exploitation du laboratoire, celle-ci ne peut intervenir qu'à travers une autorisation délivrée par décret en Conseil d'état, après enquête publique et étude d'impact et également à travers un processus de consultation des collectivités locales, aux différents niveaux, communes, départements et régions. Enfin, garantie importante pour sortir de la logique entonnoir dont j'ai parlé tout à l'heure, la création éventuelle d'un stockage géologique nécessite la loi.

Monsieur Serge PRETRE

Nous continuons la première table ronde qui couvre la période 1991 à 1999.

Je donne la parole à Monsieur HERMENT, ancien président du Conseil Général de la Meuse.

Monsieur Rémi HERMENT

Je me trouvais à l'époque président de l'assemblée départementale qui a décidé de cette implantation, du moins dans son principe.

Nous sommes en 1993, le député BATAILLE est donc chargé d'une médiation sur le territoire et en particulier dans 4 départements, celui du Gard, de la Haute-Marne, et de la Meuse s'agissant de l'argile, celui de la Vienne s'agissant du granit. C'est donc ainsi que je suis approché par le Préfet MONESTIER, à l'époque chargé naturellement en tant que directeur de cabinet de la mission de prendre l'attache des élus des 4 départements concernés et c'est ainsi que nous convenons d'une réunion permettant d'entendre le député BATAILLE au Conseil Général de la Meuse le 18 novembre 1993.

Préalablement, et parce que le président avait le souci bien évident de sensibiliser au mieux ses collègues, il y en a au moins deux qui sont ici présents dans cette salle, je parle également sous leur contrôle, nous avons déjà un peu dégrossi le sujet et regardé quel était l'état d'avancement de la réflexion en partie scientifique sur un dossier dont on appréciait déjà la difficulté. Néanmoins, il me faut dire également au titre de l'objectivité que nous nous trouvons dans un canton en

déperdition démographique que l'on peut qualifier de grave, et que sur le plan de l'aménagement du territoire, sous toutes les latitudes politiques, nous n'avons jamais senti une disposition efficace sur le plan de la solidarité nationale dans ce domaine, que ce soit au niveau national mais aussi au niveau régional et il est bien évident que 31 élus à connotation rurale, et ce n'est pas péjoratif que de les qualifier ainsi, ont tout de suite été intéressés par cette proposition d'implantation de laboratoire dont on a naturellement, dès le départ, mesuré l'importance certes des contraintes, mais également des retombées en matière de création d'emplois et de taxe professionnelle. Je l'ai dit, nous sommes dans une période particulièrement difficile et les projets structurant sur le plan économique ne se bousculent pas au portillon meusien. Il se trouve que notre territoire est reconnu favorable, et presque d'ailleurs dans son intégralité géographique s'agissant du département de la Meuse, et c'est pourquoi nous avons aussi pris l'attache des principaux élus de ce département qui, à la tête de différentes associations ou collectivités territoriales s'étaient eux aussi déclarés intéressés. Je me souviens fort bien que dans cette période initiale, nous avons pris le soin de prendre leur attache, eux-mêmes après le passage du député BATAILLE ont été sensibilisés au dossier.

Voilà donc le Conseil Général qui délibère le 26 novembre 1993 à l'unanimité des 31 membres présents regroupant toutes les sensibilités politiques sauf l'extrême droite et c'est ainsi que nous pouvons peaufiner ce projet et entendre les voix pensons-nous, et nous le pensons toujours, les plus autorisées au travers des scientifiques que nous invitons à venir s'exprimer devant l'assemblée départementale. Dans le même temps, parce que nous sommes Lorrains, nous demandons au Comité Scientifique de Lorraine de se rapprocher de nous et de constituer en quelque sorte une association, nous les chargeons de mission pour lancer une étude régionale sur les conséquences et les retombées d'une telle installation dans notre secteur. C'est dire la prudence qui fût la nôtre et la concertation la plus large possible qu'il nous était possible alors d'engager, avec toujours en toile de fond et comme objectif la nécessité de trouver dans ce dossier comme dans d'autres, si elles avaient existé, des satisfactions économiques dont nous n'avions pas connaissance par ailleurs.

Nous sommes maintenant arrivés à la confirmation par une délibération qui a été prise le 15 février 1994, délibération qui cette fois engage le département de la Meuse à présenter sa candidature. Pourquoi cette date ? Tout simplement parce

qu'il y a une date butoir qu'exprime à l'époque le gouvernement, et il nous faut délibérer avant cette date butoir afin que la candidature de la Meuse puisse être éventuellement retenue par les instances nationales. Très vite, nous nous rapprochons alors du département de la Haute-Marne, Bure est situé dans le sud du département et à proximité de ce département voisin qui fait partie aussi du même bloc d'argile. Voilà donc une interdépartementalité qui s'organise et c'est avec cette préoccupation territoriale élargie, de façon aussi à ce que nos voix portent un peu plus fort, parce que le département de la Haute-Marne se trouve dans la même situation que la nôtre, à savoir les difficultés économiques et la dépopulation, c'est avec cette interdépartementalité que nous allons désormais effectuer les différentes démarches en direction des ministères de l'industrie, j'ai dû connaître 5 ministres successifs pendant toute cette période et aussi déjà avec EDF, car nous avons bien senti que dans cette opération, EDF était un partenaire incontournable et qu'il fallait aussi obtenir de la part de ce faiseur de déchets nucléaires des engagements précis en matière de retombées sous différentes formes dont, et nous le pensons toujours, l'implantation économique de différents services.

Je conclus en deux minutes et demi pour remercier le Président PANCHER de m'avoir permis de rappeler cette période au cours de laquelle l'équipe Meuse, c'est ainsi que je me suis permis de qualifier l'assemblée que je présidais, à l'unanimité a apporté sa contribution à un dossier dont l'importance nationale ne nous avait pas échappé. La Meuse est habituée, en matière de solidarité, à apporter à la nation lorsque c'est nécessaire le sacrifice de son territoire et des vies humaines qui l'habitent. Voilà aussi, je crois, un rappel intéressant des dispositions philosophiques dans lesquelles nous étions à l'époque, apporter notre contribution à cette recherche enfin décidée par un parlement enfin unanime ; ancien parlementaire moi-même ayant voté la loi Bataille, je recherche vainement un texte sur lequel le parlement aussi unanimement avait apporté son feu vert dans une démarche responsable.

Les successeurs semblent avoir repris les responsabilités qui furent les nôtres à l'époque, je m'en réjouis pour ce qui me concerne plus que jamais et à condition bien sûr que l'on tienne compte dans les instances décisionnelles de l'apport que nous faisons à la nation, je suis plus que jamais convaincu qu'il y a là une chance exceptionnelle pour notre territoire pour peu que l'on veuille bien exploiter dans le

bon sens mais aussi le plein sens du terme toutes les potentialités scientifiques que nous donne l'expérience engagée à Bure.

Monsieur Serge PRETRE

Merci Monsieur HERMENT pour ce témoignage engagé et vivant. Nous continuons notre table ronde et je donne la parole à Monsieur DOSE, membre du parlement.

Monsieur François DOSE, Député de la Meuse

Je veux dire d'abord qu'en 1993, je ne suis pas membre du parlement, je suis conseiller général depuis 15 ans, je suis dans la minorité et pourtant je vais m'associer aux vœux du Président. Je vais tenter de faire le chemin que vous m'indiquez sur la table ronde en partant de 1993, puisqu'en 1991 très honnêtement, je ne suis pas très sensible à tout ça, ou très sensibilisé, jusqu'à 1999. Je veux articuler ça autour de deux contributions : pourquoi donc me suis-je associé à ce vote quand nous étions en 1993 ? Pourquoi d'une manière probablement excessive, il y a aujourd'hui des affrontements, je voudrais dire presque des violences qui, quand elles ne sont pas physiques, sont verbales ?

Alors sur le vote qui a été le mien, premièrement par conviction, par tempérament, peut-être par éducation, dans le respect des autres, dans le respect des territoires, je suis, défaut ou qualité, vous ferez ce que vous voudrez, habité par le bien commun, l'utilité publique, l'intérêt collectif. Voilà, je pratique ça depuis 16 ans en mairie, parce que j'ai eu cet honneur d'être maire depuis bien longtemps d'une petite ville. Je sais bien que j'ai exproprié des gens pour faire un lotissement ou pour faire une voie de contournement, et j'essaie chaque fois de balancer. Or, je me dis, j'ai 40 ans et quelques à ce moment-là, je bénéficie de cette électricité, cette électricité vient du nucléaire et donc ça fait partie de mon patrimoine national et je ne peux pas admettre d'avoir le bénéfice sans avoir la difficulté de gérer les maillons fragiles. Dès lors qu'on me dit : tu sais, ton territoire a une couche géologique qui pourrait être

pertinente dans l'hypothèse d'un centre de stockage, etc., je ne veux pas me dérober à cela. Ai-je tort, ai-je raison, mais c'est ainsi et je suis là pour vous dire tout ça avec beaucoup de sincérité.

Le deuxième point, c'est que le Conseil Général, présidé par Rémi HERMENT, met deux cliquets à ce moment-là. Le premier, c'est que, en étant candidat, on permet un laboratoire, mais encore faut-il des candidats territoriaux. En clair, ce n'est pas le Conseil Général qui, en étant candidat, a dit : on va le mettre à Bure, on va le mettre dans la Woëvre, ou dans l'Argonne. Il a dit : s'il y a un territoire qui est candidat, alors nous ne nous opposerons pas. Voilà, fragilité, confiance, mais moi je suis aussi démocrate, puisque je vous ai expliqué mon fondement philosophique, à partir du moment où ce n'est pas le Conseil Général qui désigne un lieu, mais c'est une délibération, car il fallait la délibération de toutes les petites communes de l'intercommunalité concernée, dans ce cas, je me dis : s'il n'y a pas de candidat, il n'y en aura pas, s'il y en a, ça prend.

Autre point, nous avons certes voté à l'unanimité pour être le cas échéant candidats mais nous avons mis que seule l'hypothèse de la réversibilité pouvait être étudiée dans notre département. La délibération en fait foi. Voilà pour le fondement de mon vote. Et si, de 1993 à 1999, on a vécu des turbulences qui ont été jusqu'à la violence, c'est bien qu'il y a des éléments déclencheurs. Je vous en donne quelques-uns, de mon point de vue, peut-être est-il partial et partisan, mais je crois que je vais rester intellectuellement très honnête. Premièrement, les financements ont tout pourri, je me souviens là aussi, puisqu'il y a des collègues qui étaient, au moment où j'ai voté, présents dans la salle, nous avons été deux à demander de ne pas bénéficier des financements dans la phase expérimentale, le premier s'est exprimé à cette tribune ce matin, nous sommes deux de familles politiques très différentes, parce que je me disais : on va diaboliser, on va croire que c'est à cause de l'argent qu'on pose notre candidature. Je vous dis comment cela s'est passé, évidemment, on a été écrabouillé, l'immense majorité de mes collègues ont dit : non mais tu rigoles, si on prend le risque, on prend l'argent, l'indemnité. Mais cela a contribué au climat de défiance.

Deuxième chose, le comportement de l'opérateur en 1991, 1992, 1993, je vais dire en ce temps là, non pas pour épargner Monsieur LE BARS, mais parce que je crois vraiment qu'il y a eu un changement, sauf que vous vivez sur une matrice et une

mémoire et en 1991, l'opérateur a été mauvais, très mauvais et je m'arrête là parce que je suis très poli. Le fric dégoulinait dans des conditions un peu scabreuses, le mépris de ceux qui étaient là pour apporter la parole était évident, nous étions des ruraux et d'exposition en exposition, très honnêtement, ça ne donnait pas le sentiment d'un engagement équilibré, ce n'était plus de l'information, c'était de la propagande. Je pense que cela aussi a été un élément perturbant.

Troisième chose, je le dis, je m'associe à ce défaut, nous sommes collectivement responsables, il y a eu un manque de démocratie participative, parce qu'en effet, nous avons bien joué la concertation, mais on l'a jouée avec ceux qui étaient d'accord. Et donc nous ont rejoint sur ce chemin là les chambres consulaires, un certain nombre d'organisations syndicales, économiques, mais reconnaissons que cette concertation ne s'est pas établie avec ceux qui exprimaient le désaccord. Ce n'est peut-être pas facile, je le répète, je dois donc m'associer à cela puisque je n'ai pas su faire en sorte que. Etant entendu que ceux qui ne sont pas d'accord, quand ils l'expriment, ne peuvent pas avoir non plus le sentiment que le fait d'être minoritaire donne raison. Si le fait d'être majoritaire ne donne pas obligatoirement raison, le fait d'être minoritaire non plus, il faudrait qu'on s'entende clairement. J'entends bien la société civile qui doit participer, je suis tout à fait d'accord là-dessus, enfin il faut bien à un moment donné, se dire que si le processus de décision doit comprendre l'appropriation collective des paroles diverses, des regards croisés, à un moment donné, ce sont les élus qui doivent choisir, parce qu'autrement tout ça ne tient plus debout, mais ce temps des regards croisés, ce temps de la parole donnée a été un déficit démocratique.

Point suivant, il n'en reste plus que deux, il y a eu les autres sites et les autres se sont tous débinés. Donc, il a fallu chercher un deuxième site dans le granit, y compris sur les territoires où parlementaires de gauche, parlementaires du centre, parlementaires de droite avaient voté la loi Bataille. Mais lorsqu'il fallait dire : maintenant c'est chez toi, tout le monde pétitionnait, tout le monde défilait contre l'installation d'un laboratoire. Nous aurions dû nous en méfier de cela, parce que nous sommes dans un département rural et nous savons très bien comment se passe, par exemple, un remembrement.

Quand vous annoncez le remembrement, tout le monde boit le champagne, c'est la fête. A la première réunion du remembrement, le bazar commence, car chacun a

pensé que c'était le remembrement du jardin des autres. Là, on est quand même face à une difficulté où l'on rejoint ma première remarque : il est parfois facile de voter sur un concept de caractère général et de ne pas en accepter la déclinaison pour soi. En clair, le nucléaire avec ses avantages électriques pour moi, mais les difficultés de la technologie chez l'autre, et ceci évidemment ne nous a pas aidés.

Enfin j'en termine là-dessus, il est vrai aussi que démocratiquement, il y a un problème que l'on doit parfois assumer, on le fait dans une mairie, on le fait ailleurs : pas une famille politique n'avait engagé le débat avant, lors des confrontations électorales préalables à 1993, puisque le sujet n'était pas à l'ordre du jour et, quand on a été élu Conseiller Général, les uns et les autres en s'affrontant, on avait imaginé des programmes sur les collèges, sur les routes, sur le développement territorial, sur la place des petites villes en milieu rural, mais on n'avait pas imaginé le laboratoire, puisqu'il n'était pas à l'ordre du jour lors des élections et donc le sentiment réel, en quelque sorte, que le suffrage à ce moment-là n'avait pas validé le choix que nous avons fait n'est pas non plus à mésestimer. Voilà ma contribution pour ce premier temps.

Monsieur Serge PRETRE

Merci Monsieur DOSE. Je pense que dans la salle vous serez tous d'accord avec moi pour dire que notre impression, c'est que les politiciens de la Meuse décidément sont plein de vitalité. Nous continuons maintenant avec la présentation de Monsieur FLEURY de l'Association des Maires contre l'enfouissement.

Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM

Je vais commencer mon intervention par une présentation pour que vous sachiez bien au nom de qui je parle et que vous compreniez bien le sens de mes paroles. Je suis le président de l'association des élus meusiens et haut-marnais opposés au projet de laboratoire de Bure. Cette association a été créée en 1995 et je dois reconnaître qu'à ce moment là, elle exprimait un refus local, c'est parce que c'était chez nous qu'on s'en est préoccupé et c'était une réaction de refus à un projet bien sûr, mais parce qu'il était chez nous. Mais très vite, quand on s'est renseigné, quand

on s'est plongé un peu dans cette problématique, on s'est rendu compte que ça dépassait largement le cadre local, donc nous avons élargi si je puis dire et nous avons créé une deuxième structure : la Coordination nationale des élus opposés à l'enfouissement et j'ai l'honneur aujourd'hui d'en être aussi le président. Opposés à l'enfouissement, ce n'est pas opposés à la recherche, ce n'est pas opposés à une solution pour les déchets radioactifs, c'est opposés à un choix. Dans la loi française, il y a trois voies de recherches, nous, nous sommes opposés à une de ces trois voies, et depuis nous avons essayé avec nos petits moyens de faire entendre notre voix.

La loi de 1991, je voudrais en dire un mot, très succinctement, c'est une loi de circonstances, elle est le résultat d'une série d'échecs, on a essayé déjà avant 1991 de mettre ce projet dans plusieurs endroits et partout le même refus, refus des représentants politiques et de la population réunie, refus unanime. Donc à ce moment-là, avant 1991, on ne parle pas de laboratoire et il n'y a pas de fonds d'accompagnement, il n'y a pas d'argent ; à ce moment-là, tous les élus, y compris en Meuse, y compris Monsieur HERMENT qui est mon voisin aujourd'hui, n'estiment pas que c'est un bon moyen de développer le département. Monsieur HERMENT a même fait une intervention au Sénat, il a interrogé le ministre de l'environnement à l'époque pour lui dire que ce n'est pas ça qu'il attendait pour développer le département de la Meuse, c'était en 1984, je crois. Donc, il y a cette évolution, il y a l'avant 1991, pas d'argent et pas de fonds d'accompagnement, pas de perspectives de développement. Echec, c'est bien ressenti par le politique et on a le moratoire Rocard, et ensuite la loi de 1991, on avance.

Alors il y a ensuite le choix des sites. Qu'est-ce qui se passe ? On tire les leçons du passé, quand je dis « on », c'est le gouvernement, c'est l'opérateur, alors comment fait-on ? Eh bien c'est un appel à candidature, on demande dans ce pays, sans souci scientifique cette fois-ci, parce que malgré tout, on a le sentiment les premières fois qu'il y a au départ un souci scientifique, c'est-à-dire qu'on choisit les sites par rapport à leur capacité géologique à accueillir le projet. Ensuite, ce n'est plus ça, c'est un appel à candidature, c'est un véritable projet de développement du territoire qu'on propose, et là il se passe quelque chose d'important, c'est que le choix se fait alors sur le volontariat et l'acceptation du projet par la population locale devient plus

important finalement que la qualité scientifique du sous-sol. Voilà un petit peu ce qui se passe, voilà l'évolution vers laquelle on va.

Alors pour la Meuse, nous sommes bien sûr à l'époque candidats, comme d'autres départements, la Haute Marne, le Gard et la Vienne. La Meuse seule va subsister : la Vienne, le site était vraiment trop mauvais, donc on n'a pas pu faire autrement que d'arrêter là-bas, et puis dans le Gard, il y a eu une pression qui n'avait rien de scientifique, c'était le lobby viticole qui s'est opposé, ils ont pensé que ce n'était pas bon pour leur image de marque, pour le développement de leurs produits, donc ils se sont opposés et en Meuse on a poursuivi. C'est Monsieur BATAILLE qui est venu, Monsieur HERMENT l'a dit, je crois que là-dessus on est tous d'accord, il est venu avec l'ANDRA. Il a proposé, je le dis encore une fois, un véritable projet de développement du territoire et finalement ce qu'on allait faire en Meuse, ce qu'on fait aujourd'hui à Bure était secondaire, du moins c'était présenté vraiment de façon secondaire. Ensuite, ce sont les promesses comme l'a dit François DOSE tout à l'heure : le site ne sera qu'un laboratoire, pas un centre d'enfouissement, le stockage éventuel sera réversible et il fallait être Meusien à l'époque pour savoir ce que voulait dire réversible. On a entendu des définitions données par les conseillers généraux de l'époque de la réversibilité, c'était un paquet qu'on prenait quand on voulait, comme on voulait et sans limite dans le temps. On est loin de ça. Alors peut-être est-ce ce qu'on leur avait promis, je ne sais pas, mais en tout cas c'est aussi ce qu'on a fait croire aux Meusiens. Puis l'argent, l'argent qui doit couler à flot, 60 millions par an et par département. Et enfin, l'autre promesse à l'époque, c'était qu'il y aurait plusieurs laboratoires, aujourd'hui qu'en est-il, il n'y en a qu'un et je crois qu'il sera très difficile d'en trouver un deuxième dans ce pays. Donc, on aboutit au vote unanime du Conseil Général et nous sommes alors en 1994. Notre association sera créée en 1995, je l'ai dit en préalable. L'argent, je rejoins tout à fait François DOSE, commencera à polluer le débat. L'ANDRA ouvre grand les robinets dans le vide juridique le plus complet, cet argent est distribué dès la candidature du département, on donne de l'argent, on ne sait pas d'où il vient, on ne sait pas finalement quelle est sa provenance légale, juridique, mais on a posé la question à un député, et j'attends toujours la réponse.

Dans tout ça, finalement, quand est-ce qu'elle est consultée la population meusienne ? Parce que finalement, c'est ça le problème, c'est que le choix s'est fait

sans elle. Aujourd'hui, nous sommes là pour parler des acteurs locaux et savoir comment ils sont consultés et puis comment ils doivent être consultés éventuellement dans un processus de décision.

La consultation des populations ne s'est pas faite ici, du moins pas la population vraiment, on a consulté comme on l'a dit le Conseil Général pour avis, les chambres consulaires, mais tout cela s'est fait quand même de façon discrète, et quand nous avons appris cela, quand je dis nous, c'est la population, enfin le citoyen lambda, certains dont je suis se sont intéressés, se sont mobilisés et nous avons donc essayé d'avancer.

Maintenant, je voudrais venir aux questions qui sont posées. La consultation des populations locales, pour nous elle devrait être obligatoire, par le biais d'un référendum. Alors ensuite, reste bien sûr à déterminer le territoire qui serait soumis au référendum, mais pour nous le référendum doit se faire. Pourquoi ? Parce que quand il y a référendum, il y a débat, quand il y a débat, il y a information et puis il y a contradiction et donc c'est cela qui nous intéresse et ensuite que chacun puisse par son vote donner le fruit justement de ce débat, de cette contradiction.

Ensuite pour les moyens de s'exprimer, notre association a un budget annuel de 20.000 F. Je ne sais pas quel est le budget de communication de l'ANDRA, je ne vais pas vous le donner aujourd'hui, mais nous pouvons voir là aussi qu'il y a un déficit criant pour les associations locales comme les nôtres. On ne joue pas sur le même terrain, c'est comme en championnat de football, il y a le premier et puis il y a le dernier, le premier a un budget énorme et il est toujours premier ou deuxième et le dernier a un petit budget et il fait ce qu'il peut. Il y a aussi l'influence des acteurs locaux sur la politique énergétique du pays. Est-ce que finalement, quand on nous propose un tel projet, nous ne sommes pas de facto intéressés à la décision ? Est-ce que nous n'avons pas droit de discuter sur ce qu'on doit faire, ce qu'on veut faire et comment on veut gérer ces déchets ? Moi il me semble que oui, il nous semble que oui. Donc, plus de pouvoirs aux acteurs locaux, et surtout plus de moyens de s'exprimer y compris sur la gestion qui est envisagée pour ces déchets. Peut-on imposer à la population une installation engageant une région à si long terme ? Je pense que non, j'étais content ce matin quand j'ai vu ce double mètre, je n'avais pas pensé encore à cette image, mais elle me semble très bonne. Ce double mètre qui représentait 2.000 ans et puis ensuite les déchets si on veut voir la fin du double

mètre, il faut aller très loin, il faut marcher longtemps. Il me semble qu'à ce titre là, vraiment, ce n'est pas forcément le scientifique qui doit avoir raison, il me semble que là vraiment, le politique doit jouer son rôle. J'ai vu le carton jaune, donc je vais essayer de finir rapidement.

Il faudrait quand même parler de quelque chose qui nous intéresse, donner les moyens aux acteurs locaux finalement de comprendre pour pouvoir contrôler le processus de recherches et c'est ce que nous faisons, ce que nous essayons de faire ici dans le cadre du Comité Local d'Information et de Suivi, j'en suis membre depuis relativement peu de temps, je suis au bureau. Je dois dire que cette tâche est difficile, pour un citoyen ordinaire, c'est difficile aussi pour moi, même si je suis plongé depuis maintenant 7 ans dans ce dossier, c'est compliqué. Cela demande une transparence totale de l'opérateur ; alors comment l'obtenir, je ne sais pas mais c'est une des questions aussi importante qui doit être posée. Nous, en France, le Président du CLIS, c'est Monsieur le Préfet, c'est un représentant de l'Etat. Il ne me semble pas que ce soit un bon choix, c'est la loi, mais de mon point de vue, c'est le seul qui ne devrait pas être président de ce Comité, parce qu'il est à la fois juge et partie, il est là pour faire son travail, il représente l'Etat, il ne me semble pas judicieux en termes de transparence et de bon fonctionnement démocratique que le Préfet soit le président du CLIS. C'est bien plus simple qu'il soit élu parmi les membres du CLIS, tous sauf Monsieur le Préfet, ça c'est notre point de vue, mais Monsieur FITOUSSI sait très bien ce que je pense de tout cela, et toutes ces propositions sont faites dans le sens de ce qui nous semble un meilleur fonctionnement. Aujourd'hui, j'espère que mon intervention permettra d'éclairer l'ensemble des gens qui sont présents, et surtout les étrangers pour qu'ils comprennent ce qui s'est passé chez nous, c'est vraiment une problématique difficile.

Je voudrais aussi dire un petit mot et j'aurai fini, pour parler du problème des contre-expertises, c'est en plein aussi dans la vocation du CLIS. La contre-expertise va être faite par qui, comment on va le décider, sur quelle partie du programme de recherches, tout cela aussi est très vaste, très compliqué, donc moi j'ai un regret, je crois qu'on va trop vite dans cette affaire, on avance trop vite et finalement, ma grande déception, c'est qu'à Bure, on a commencé, on est à – 150 m, je ne sais plus, enfin de toute façon on a bien avancé et ailleurs il n'y a rien. Alors comment allons-nous pouvoir comparer, il ne me semble pas que cette recherche soit

dynamique, ce n'est pas ce que nous attendons nous, ce n'est pas ce que j'attends moi en tant qu'élu, en tant que citoyen et c'est donc de cela dont je voulais vous parler aujourd'hui et c'est à ces questions que je voulais vous sensibiliser.

Monsieur Serge PRETRE

Merci Monsieur FLEURY, vous avez posé beaucoup de questions, vous avez transmis des messages, même un message à Monsieur le Préfet, il a entendu, maintenant peut-être que vous allez recevoir quelques réponses à vos questions, parce que je donne la parole à Monsieur LE BARS, Président de l'ANDRA.

Monsieur Yves LE BARS, Président de l'ANDRA

Comme Stéphane GRIT, j'ai à m'exprimer sur une période que je n'ai pas connue, puisque j'ai été nommé Président du Conseil d'Administration de l'ANDRA au tout début de 1999, mais je vais vous faire une petite présentation avec l'appui de quelques images, en essayant de vous dire ce que j'ai compris de la contribution de l'ANDRA pendant cette période au processus d'élaboration de la politique publique de gestion des déchets de haute activité et à vie longue. Je le ferai en essayant de tenir dans les 10 minutes, en 4 points principaux.

Tout d'abord, en vous parlant de la mission et des moyens de l'ANDRA en 1994, au moment où ont été connus les 3 sites, ensuite des travaux sur sites, ensuite des dossiers de demandes d'installation et d'exploitation des laboratoires et des enquêtes publiques qui ont suivi, enfin des décisions de fin 1998 qui fondent le cadre de notre travail actuel.

D'abord, qu'avait l'ANDRA en 1994 comme mission et comme moyens ? L'ANDRA est responsable du pilotage scientifique de l'un des trois axes de recherches, celui qui porte sur le stockage géologique et l'ANDRA avait mission de travailler sur les trois sites qui résultaient de la mission de concertation de Christian BATAILLE, qui a fait un rapport que j'ai ici, dont celui de Meuse/Haute-Marne. Nous disposons aussi d'un cadre de travail qui n'a pas encore été évoqué ici, qui était une règle fondamentale de sûreté, approuvée par le gouvernement en juin 1991 ; c'est cette règle fondamentale de sûreté qui indique le rôle que l'on peut attendre des trois

barrières qui doivent empêcher les déchets de venir jusqu'à l'homme, le colis, les ouvrages autour du colis et la géologie, c'est assez semblable à ce que nous avons entendu ce matin sur ce que fait l'Allemagne. Nous avons aussi un cadre financier qui est celui du principe pollueur-payeur, c'est-à-dire que ce sont ceux qui produisent les déchets qui doivent payer les recherches.

Enfin, nous avons une évaluation indépendante, la Commission Nationale d'Evaluation qui a déjà été évoquée et qui tous les ans publie un rapport public sur l'état des recherches sur les trois axes et en particulier celui sur le stockage géologique. C'est plus souvent une séance de claques où on nous dit ce que nous aurions dû faire et que nous n'avons pas fait et donc ce que nous devons faire dans les années qui suivent et ce rapport est fondé sur un bilan annuel des études et travaux ; l'ANDRA publie son bilan annuel des études et travaux, c'est un document public dont j'ai ici le sommaire. Nous disposons aussi, dans ce cadre là, progressivement au cours des années, pas tout de suite en 1994, d'une coordination assurée par le Ministère de la recherche sous la forme d'un document « Stratégie et programme de recherches », et dans ce document, qui est accessible à tous, tout le travail de recherches sur les trois axes est expliqué ainsi que quelques éléments sur la coordination de ces trois axes.

Deuxième aspect, les travaux sur les trois sites définis par la concertation. L'ANDRA installe des équipes sur chaque site pour réaliser un certain nombre de choses, d'abord faire des travaux exploratoires depuis la surface, de la géophysique, du recueil de données, des forages et puis aussi pour organiser l'information, il existe un espace d'information du public dans chaque département, des visites des forages exécutés sont organisées. Il s'agit aussi de représenter l'ANDRA auprès des pouvoirs publics, administrations, collectivités territoriales et divers comités, chambres consulaires, commissions d'enquête, groupes et publics divers et aussi la commission tripartite de gestion des fonds d'accompagnement qui ont été évoqués tout à l'heure.

Alors quelques remarques sur le rôle important du département. Dans la logique de la décentralisation et dans la logique aussi de la concertation de 1993 assurée par Christian BATAILLE, le rôle qu'a eu à jouer l'ANDRA dans la gestion du financement de l'accompagnement économique, a été celui de secrétaire d'un comité comportant l'Etat et le département et nous avons été souvent critiqués de ce rôle, puisque ce

rôle a pu faire croire à une responsabilité de l'ANDRA qui n'était pas la sienne. Et puis il faut noter aussi le rôle du coordonnateur « grand chantier », dans la préparation d'un développement associé et le fait que le coordonnateur « grand chantier » n'a pu être disponible vraiment que fin 1998, début 1999, n'a pas facilité son travail, mais ces choses sont maintenant complètement dans l'ordre.

Troisième aspect, les dossiers de demande d'installation et d'exploitation des laboratoires et les enquêtes publiques. La loi prévoit que l'opérateur dépose une DAIE pour chaque laboratoire. Il donne le bilan des connaissances géologiques, le mode d'élaboration des études sur le stockage et il donne la description du programme d'études que l'opérateur pense devoir faire en laboratoire de recherches souterrain et puis il donne un exemple d'évaluation des performances. Voilà un document qui a été largement publié, qui porte sur l'état des connaissances et sur les expérimentations, c'est un document de janvier 1997. Il y a eu des réunions, des enquêtes, avec consultation des collectivités et avec un vote dans l'ensemble favorable aux laboratoires au cours de l'année 1997. Je voudrais dire que nous avons tous noté des conditions clairement exprimées par les collectivités à travers leurs délibérations approfondies : tout d'abord la demande de réversibilité, la demande de consultation des collectivités pour toute étape suivante, la demande d'un développement économique associé, un projet de développement, comme ça a déjà été évoqué, une information complète sur le projet et aussi que la recherche soit équilibrée entre les trois axes définis pour que les alternatives existent, y compris en termes de solutions techniques. Le gouvernement a donc pris des décisions en décembre 1998, après une période d'attente qui n'a été confortable pour personne. A cette occasion, un colloque scientifique a été organisé avec le CNRS à Bar le Duc et un ouvrage comporte les actes qui ont été publiés, actes des journées scientifiques CNRS/ANDRA de Bar le Duc du 20 et 21 octobre 1997.

Les décisions de 1998 ont été les suivantes, je les rappelle : un laboratoire en Meuse/Haute-Marne, à Bure, la proposition du gouvernement de rechercher un nouveau site dans une formation granitique, l'affirmation que la recherche devait être conduite dans une logique de réversibilité élargie, pas uniquement la capacité à retirer les colis, mais la capacité à gérer sur plusieurs générations le stockage, et une demande de transparence, en particulier pour l'inventaire des déchets radioactifs et le gouvernement m'avait demandé une mission sur la méthodologie de

l'inventaire que j'ai remise il y a déjà un moment, et qui nous vaut donc de faire cela. Et puis création du CLIS, début des travaux du laboratoire fin 1999 et aussi échec de la mission granit qui a déjà été évoquée par François DOSE, ce qui fait que l'ANDRA travaille sur un seul laboratoire.

En conclusion, je voudrais dire que nous arrivons fin 1999, en 2000 le processus de la loi de 1991 s'est concrétisé en ce qui concerne l'ANDRA par un laboratoire de recherches souterrain. Le gouvernement a aussi entre 1999 et 2000 nommé une nouvelle direction à l'ANDRA et un contrat d'objectif, stratégique, quadriennal est en préparation, il sera signé en 2001 et ce contrat donne la lettre de mission de manière beaucoup plus détaillée que ne le faisait la loi Bataille pour l'ANDRA, et l'accent est mis par cette nouvelle direction comme par le gouvernement à travers ce contrat d'objectif signé des 3 ministres de la recherche, de l'industrie, de l'environnement, c'était Dominique VOYNET à l'époque, et par le secrétaire d'Etat au budget, sur la démarche de recherches avec ce qu'il y a de doutes et de controverses dans la recherche, avec le respect strict du mandat défini à l'ANDRA et avec une grande disponibilité pour le débat, disponibilité que nous souhaitons rendre encore plus grande au cours de cette année avec la publication d'une synthèse des résultats acquis à fin 2001 qui permettra, nous le pensons, un débat plus approfondi. Et tout cela avec les difficultés, mais aussi avec la satisfaction professionnelle du fonctionnaire que je suis, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts, de contribuer à la résolution de ce problème, un des aspects de notre prospérité qui est la question de la gestion des déchets radioactifs qui, me semble-t-il, doit être traitée de toute façon et quel que soit le futur du nucléaire et sans a priori sur la solution.

Monsieur Serge PRETRE

Merci Monsieur LE BARS. Nous passons maintenant à la phase 2 du marathon de cette après-midi, il s'agit d'une nouvelle table ronde où je souhaite avoir MM. PANCHER, FLEURY, DOSE, FERNBACH, LAVOCAT, et PIGUET.

Voilà, nous débutons cette nouvelle table ronde et je vais demander aux intervenants d'être très brefs, parce que vous avez chacun 5 minutes, le temps de changer d'intervenant, ça fait 4 minutes et demi. C'est très difficile, je devrai brandir

les cartons souvent je pense, mais je n'espère pas ; je donne la parole tout de suite à Monsieur PANCHER.

Monsieur Bertrand PANCHER

Je vais commencer par le vif du sujet, c'est-à-dire la position du département de la Meuse et son évolution ces dernières années. Comme je l'ai dit ce matin, nous orientons nos actions dans 4 directions : faire appliquer la loi française, expression de la démocratie ; faire preuve d'une vigilance à tout instant ; avoir en permanence le souci de l'information et la responsabilisation de chacun ; et, évidemment, être associé aux débats à venir.

Je vais d'abord intervenir sur la nécessité de vérifier la pleine application de la loi française du 30 décembre 1991 qui prévoyait notamment plusieurs laboratoires pour l'étude du stockage en couche géologique profonde. Le médiateur du dossier, le Député français Christian BATAILLE, avait présenté son projet qui avait entraîné une prise de position du Conseil Général de la Meuse, précisant que deux sites d'implantation de laboratoires devaient être retenus au terme de travaux préliminaires de vérification géologique. On ouvrait même à cette époque une perspective de trois laboratoires. On se rend compte actuellement que la loi ne sera vraisemblablement pas respectée, ce qui nous pose évidemment un certain nombre de problèmes parce que, s'il n'y a qu'un seul laboratoire en France, nos populations vont se sentir trompées. Le Conseil Général ayant axé sa communication sur l'absence de cause à effet entre les études et les stockages, cette position risque par conséquent d'être battue en brèche.

Une autre question soulevée par l'application de la loi, c'est la question sur les années de recherches. Nous avons le sentiment que ces années vont être ramenées à 4, alors que le programme d'études et d'expérimentation initial devait s'étaler sur 8 ans. Je souhaite donc par conséquent que les représentants du département au niveau national, nos parlementaires, mais également la presse, aient la volonté maintenant de relayer ces attentes fortes. Il nous semble que la loi française doit être respectée afin que la confiance que nous témoigne notre population ne soit pas remise en cause. On fait confiance à nos représentants, à condition qu'ils tiennent leur parole.

Deuxième réflexion, nous devons décliner en permanence maintenant un principe de vigilance. Plus les phénomènes échappent à nos concitoyens, plus les élus locaux doivent les éclairer. Vigilance d'abord à l'égard de l'optimisation des moyens de connaissance et des expertises actuelles. Nous disposons d'un Comité Local d'Information et de Suivi, il doit évidemment continuer à jouer son rôle, à être davantage, je le pense, médiatisé. Nous devons ne pas hésiter à nous saisir des moyens qui existent, notamment de la Commission Nationale d'Evaluation, autorité scientifique qui a été mise en place. Nous devons également mettre en place des actions spécifiques et nous entourer d'experts indépendants. Nous ne souhaitons pas évidemment retourner à des périodes d'obscurantisme, mais nous avons besoin de comprendre les études scientifiques, car nos choix doivent toujours rester politiques et nous avons surtout besoin de les faire connaître. Cette démarche de notre collectivité est originale dans notre pays. Bien entendu, nous devons accompagner notre position dans le domaine d'une vigilance vis-à-vis de l'ANDRA, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, tant au niveau de l'intégrité de l'Agence que nous ne remettons pas en cause, que sur la compréhension de la pertinence de ces recherches. C'est la raison pour laquelle nous avons notamment accueilli il y a quelques semaines des géologues indépendants opposés au stockage de déchets nucléaires à l'assemblée départementale. J'ai été troublé, je dois vous l'avouer, par différents points de vue et je comprends que notre opinion publique le soit.

Sur la vigilance, je n'oublierai pas évidemment la vigilance vis-à-vis de l'Etat. On nous avait promis des moyens financiers, ils sont arrivés, ils doivent maintenant s'articuler dans le cadre de moyens de développement tout à fait clairs pour notre département, mais je dois dire que l'opinion publique a été troublée par le fait que ces moyens ont été à une époque distribués en contrepartie peut-être de désengagements dans d'autres domaines. Il y a un proverbe français qui dit : on n'attire pas les mouches avec du vinaigre ; on nous a fait croire qu'il y aurait beaucoup de miel, on a rencontré beaucoup de vinaigre et, par conséquent, je crois qu'il faut passer maintenant d'un débat uniquement financier en termes de contrepartie à un véritable débat en termes de contrepartie industrielle pour un département qui a répondu à une solidarité nationale.

Troisième réflexion, malgré tout, le passé c'est le passé, et il nous faut voir l'avenir, il nous faut travailler réellement dans un souci d'information et de responsabilisation de tout un chacun. Il serait facile et irresponsable à l'image de Ponce Pilate dans la bible de se laver les mains et de se retrancher derrière la position de l'Etat, ou bien au gré des humeurs, de suivre les mouvements de population. Je pense que nous devons au contraire les précéder et les guider. Il s'agit bien d'apporter à nos administrés une information et des éléments d'appréciation sur des sujets hautement complexes, mais Confucius ne disait-il pas : on peut discuter avec celui qui sait, on peut discuter avec celui qui ne sait pas, mais on ne peut jamais discuter avec celui qui croit qu'il sait. Je suis intimement persuadé que nous avons tous intérêt que cette information soit la plus large possible, ne pas informer fait le lit de la désinformation.

J'ai l'intention de proposer ces prochains mois à l'assemblée départementale un vaste plan de communication vis-à-vis de la population. Nous ne devons ni nous en remettre exclusivement aux experts, ni à ces nouveaux prêtres de la religiosité de la nature. Au-delà, il m'apparaît particulièrement utile de vulgariser ces questions et même de conduire une démarche plus globale, et ce sera ma conclusion, pilote sur le thème science et société. J'ai l'intention également d'organiser des cycles de conférences sur ce thème, nous ne devons pas opposer la science et la société, la science ne doit être perçue que comme un vecteur d'émancipation et de progrès, à condition que l'on s'approprie ses choix. Nous éviterons peut-être à l'avenir des réactions épidermiques et éviterons de voir certains se braquer par rapport à tel ou tel enjeu, à l'instar de la question des OGM, organismes génétiquement modifiés, qui divise de façon caricaturale les pays occidentaux et européens. L'absence d'information et d'explication conduit, comme je le disais, à des rejets purs et simples. Je voulais conclure sur la nécessité, la volonté du Conseil Général d'être associé aux débats à venir, j'aurai peut-être l'occasion d'y revenir dans le courant de cette journée ou éventuellement demain.

Monsieur Serge PRETRE

Merci Monsieur PANCHER. Concernant cette période récente débutant en 1999, je donne la parole à Monsieur DOSE.

Monsieur François DOSE

Quatre données qui me semblent avoir évolué dans le bon sens et puis 4 questions qui restent en suspens.

La première donnée, je suis sûr, j'en suis persuadé pour l'accompagner, qu'il y a une refondation de l'institution nucléaire en France tendant à une meilleure transparence. Une chose très précise, depuis ce matin je crois, l'IPSN n'est plus l'IPSN, il est devenu IRSN, c'est-à-dire que la sécurité nucléaire est désormais détachée du CEA, on ne pouvait pas être juge et partie. C'est maintenant que ça s'est fait, pas avant. L'ANDRA est certes là, mais se dégage de la filière nucléaire par la nomination de son président, par le renouvellement total ces dernières années de son comité scientifique, par les conventions qui l'obligent, y compris dans le laboratoire de Bure, à laisser entrer des experts, je crois qu'il y a une vingtaine de laboratoires du CNRS, mais il y a aussi l'IRSN, qui ont désormais liberté de publication, afin qu'on ne puisse pas imaginer que le compte-rendu qui nous est fait sur la lecture des événements géologiques soit celui d'un opérateur intéressé.

Je vois bien que l'amélioration des procédures, ou je vais dire le durcissement des procédures de déclaration d'utilité publique, vont bien dans ce sens. Elles vont vers une relation entre l'Etat et la nation, donc l'expression des citoyens un peu plus grande et un peu plus vraie.

Deuxième effort constaté, c'est l'effort financier. Je peux sortir les tableaux financiers des dix dernières années sur les trois voies de recherches. Comment ne pas voir que ce qui s'est fait dans le début de la première décennie (60 % des crédits affectés à la voie de recherche dite ANDRA, et 40 % pour les deux autres voies de recherches) s'est renversé depuis 4 ans ? L'affectation des crédits nationaux est désormais pour un bon tiers sur les recherches souterraines et pour le reste sur les deux pistes, ce qui fait évidemment qu'un certain nombre d'évolutions vont un tout petit peu plus vite.

Les moyens d'expression sont insuffisants mais ils sont eux-mêmes aujourd'hui terriblement différents d'hier et avant-hier, en particulier le CLIS dont on peut mesurer, quand on est passionné, encore les insuffisances. Monsieur le Préfet le préside, on peut souhaiter qu'il y ait une co-présidence, moi je suis tout à fait favorable à cette affaire, mais n'empêche, attendez, franchement, le droit de parole,

il existe et ceux qui veulent faire bouger les choses à coup d'épaule sont plus souvent au micro que ceux qui, ma foi, ont acté cette perspective d'un laboratoire, et c'est tant mieux d'ailleurs.

Enfin, la ventilation financière dont j'ai dit, et vraiment ce n'est pas d'une manière partisane mais d'une manière sincère, que dans les premières années, elle a été scandaleuse : désormais, vous pouvez la demander au TPG, il y a ce qu'on appelle un Groupement d'Intérêt Public (GIP), qui fait son programme, le fric tombe au GIP. Alors il y a la responsabilité du Président du Conseil Général ou du Préfet, mais ça, ce sont des gens que vous pouvez rencontrer. D'ailleurs, le système antérieur, c'était une lâcheté de l'Etat et des élus qui filaient la patate chaude à l'ANDRA et qui disaient en quelque sorte : "tu te démerdes avec l'argent, comme ça, ce n'est pas nous ». Il faut aussi redire ça, chacun a sa part de responsabilités dans cette affaire. Je crois qu'aujourd'hui, on va dire que ce n'est pas encore bien, mais c'est quand même drôlement moins mal.

Pour ce qui est des rendez-vous pour 2006, puisque c'est la table ronde, le premier point est évidemment ce fameux rapport : je partage l'avis du Président du Conseil Général, il n'est pas question de demander à un parlement de voter une deuxième loi, car je rappelle qu'il faut une loi pour faire un centre de stockage, on est bien d'accord, et d'être à ce rendez-vous de 2006 quand l'ANDRA, à Bure, est à – 150 m sur 500, et que le deuxième laboratoire ne connaît pas encore son site. Je serai de ceux qui n'accepteront pas que ce rendez-vous soit autre chose qu'un rapport d'étape.

Sur la réversibilité, cela est vrai que la consigne date de 1998. On sait très bien qu'en décembre 1998, on a la consigne du gouvernement sur la réversibilité. Mon problème est qu'il reste que le mot irréversibilité est inscrit dans la loi. Avec la même franchise que Monsieur LUX ce matin, je sais qu'il a tenté de faire un amendement parlementaire, ça n'a pas franchi son parti politique, j'ai proposé avec Michèle RIVASI un amendement parlementaire, on a obtenu beaucoup plus de voix qu'il n'avait eues, mais très insuffisamment pour que cela devienne un texte, donc il faut continuer à se battre. J'espère que toutes les familles politiques feront ainsi et nous attendrons dans le débat démocratique des semaines prochaines de voir quels sont ceux qui proposent des inscriptions législatives nouvelles et comme ça on verra qui en 5 ans a fait en sorte que les choses changent.

Troisième chose, je crois à l'amélioration de l'appropriation collective de la décision. Ce que disait tout à l'heure Bertrand PANCHER sur le Conseil Général souhaitant des investigations libres, diverses, je suis évidemment favorable à cela. Sur la subsurface, c'est une nouvelle donne, peut-être faut-il plus travailler, car je rappelle que la subsurface n'est pas dans les trois voies, c'est une quatrième, on n'avait pas clairement exprimé ça ; on en parle, mais elle n'est pas inscrite dans un texte.

Monsieur Serge PRETRE

Merci Monsieur DOSE. Nous passons maintenant au point de vue de Monsieur FLEURY.

Monsieur Jean-Marc FLEURY

Je voulais simplement conclure, puisque j'ai pu m'exprimer déjà longuement tout à l'heure. Simplement des questions, beaucoup de questions dans ma conclusion. A quoi doit aboutir ce programme COWAM, je crois que c'est la question que tous les participants doivent avoir à l'esprit, qu'est-ce qu'on va faire finalement de ces séminaires successifs et à quoi tout cela doit aboutir ? Est-ce que cela va aboutir à un rapport de plus, ou est-ce que cela doit aller plus loin, pourquoi pas la mise en place d'une directive européenne pour ce problème de consultation des populations locales pour ce type d'installations, pourquoi pas élargir aussi au-delà d'autres installations sensibles ? Je ne sais pas, c'est l'une des questions que je me pose, donc je pense qu'il est intéressant que tous les acteurs ici présents se la posent.

Aujourd'hui, on nous consulte, on nous demande d'être présents à la tribune pour faire des propositions en termes de consultation, et je reconnais que ça m'est difficile, puisque nous n'avons pas été consultés et qu'on en est déjà à 150 m, Voilà seulement au bout de 7 ans que nous arrivons à discuter un peu ensemble. J'ai rencontré il n'y a pas très longtemps Bertrand PANCHER, je pense qu'on se rencontrera à nouveau, je rencontre François DOSE, et je dois dire que maintenant, on n'en est plus au début où on ne pouvait même pas se parler, donc il y a quand même un progrès, mais tout de même, si on avait commencé par là, ça aurait été

sûrement plus enrichissant pour tout le monde et peut-être qu'on aurait mieux avancé.

Je n'avais pas beaucoup d'autres choses à dire, si ce n'est le regret effectivement que ce type d'actions, ce type de séminaires n'ait pas eu lieu plus tôt, que ce ne soit pas venu plus tôt chez nous. Je pense sincèrement que pour ce type de projets, pour qu'on puisse un jour les faire se réaliser quelque part, il faut absolument qu'on soit tout d'abord sensibilisé ; quand je dis « on », c'est la population d'un pays, il ne faut jamais oublier qu'on cherche là une solution locale à des problèmes nationaux, donc comment voulez-vous qu'on y arrive si la nation n'est pas réveillée là-dessus, si la nation n'est pas consciente de ce qu'on doit faire quelque part, et il me semble que là vraiment, la nation doit être informée dans le cadre d'un débat national, c'est mon sentiment, et ensuite avec le choix d'un ou plusieurs sites, on essaie d'expliquer pourquoi la nation a besoin d'une solution. Je suis opposé à la solution d'enfouissement, mais sur la forme vraiment, je pense que là, il y a un travail énorme à faire et je crois qu'on s'est trompé dans tous les pays européens. On s'est trompé en France, on s'est trompé en Allemagne, il me semble qu'on a tout faux partout et qu'on fait vraiment tout le contraire de ce qui est de la démocratie, de la consultation et surtout de la considération pour les acteurs locaux. Tout ce que je demande, c'est une considération pour l'acteur local, je ne suis rien de plus que ça, un acteur local, et j'essaie de jouer mon rôle avec mes convictions et puis peut-être parfois aussi mes erreurs, mais ce sont les convictions qui font aussi que parfois, on peut aller plus loin, mais bon, c'est la vie démocratique. Je souhaite qu'on avance et surtout qu'on se pose tous les bonnes questions : que va-t-on faire de ce séminaire, que va-t-on faire de ces séminaires et à quoi va-t-on aboutir ?

Monsieur Serge PRETRE

Merci Monsieur FLEURY. Je donne la parole maintenant à Monsieur FERNBACH, Maire d'Houdelaincourt.

Monsieur Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt

Je voudrais vous livrer un peu les réflexions d'un maire qui a vu arriver le laboratoire justement à proximité, je suis à moins de 10 km du centre, donc évoquer devant vous comment nous avons ressenti l'arrivée de cette installation et j'ai également complété mon exposé par les remarques qui m'avaient été faites par Monsieur le Maire de Poissons, Monsieur LAVOCAT, qui a été empêché au dernier moment, qui lui est un Maire de Haute-Marne.

Le projet d'installation du laboratoire de Bure destiné à étudier le sous-sol meusien afin d'y créer un éventuel centre d'enfouissement de déchets radioactifs ultime n'a pas été accueilli avec enthousiasme dans le canton. Lorsque les premiers camions vibreurs ont sillonné la campagne, il était question de prospection pétrolière. Jusqu'à présent, notre campagne était essentiellement exploitée par les agriculteurs, nous avons rarement vu de gros engins de chantier décaper la terre végétale. Ces plateformes de forage à partir desquelles les premiers carottages furent réalisés ont été suivies avec beaucoup d'intérêt, même si de gros merlons masquaient l'essentiel des activités sur le site. Un espace d'information a été aménagé par l'ANDRA à Montiers sur Saulx, de nombreuses expositions sur les thèmes de l'archéologie, de la géologie, de l'histoire des fossiles s'y sont déroulées pour sensibiliser la population aux origines du sous-sol meusien. Un périodique "Plein Jour" tiré à 8.000 exemplaires a été distribué régulièrement dans la région. En 1996, les tests géophysiques, hydrogéologiques recueillis sont favorables à la construction d'un laboratoire souterrain, aux alentours de 400 m de profondeur, le site de Bure-Saudron présente un niveau d'argile épais dans un contexte tectoniquement calme, selon les experts travaillant pour l'ANDRA.

Le site Est a d'autres qualités, le Sud du département de la Meuse et le Nord du département de la Haute-Marne, sont des contrées très faiblement peuplées qui, de surcroît, dépendent de deux régions économiques différentes. Autant de subtilités administratives qui compliquent la concertation. Les réunions d'information, les colloques scientifiques, les articles des experts en tout genre, les communiqués de presse et autres conférences ont largement contribué à faire naître des passions, les pour et bien sûr les anti. On assiste à des débats de spécialistes interminables. Le commun des mortels ne comprend qu'une partie des termes techniques, se fait parfois une fausse idée des problèmes : on voit un danger qui n'existe pas et passe avec une magnifique insouciance sur des sujets excessivement graves.

Bref, tout cela manque de clarté et l'existence du CLIS prend ici toute son importance. A force d'écouter, de se documenter, d'interroger ou d'échanger nos points de vue, nous progressons. Les questions qui émanent des membres du CLIS, de scientifiques, de personnes averties, d'élus et d'opposants, voire même de candides, permettent de faire évoluer les mentalités, mais bien des questions restent en suspens. Faut-il stocker en grande profondeur ? Faut-il envisager un stockage réversible ou non ? Sommes-nous dans une zone d'activité sismique ? Y aura-t-il de l'eau dans les galeries ? En 2006, les élus chargés de décider de la création du stockage disposeront-ils de tous les éléments nécessaires à une prise de décision ? Il y a tout lieu d'être inquiet.

Certes nos centrales nucléaires devront être démontées tôt ou tard et il faudra gérer ces déchets, interrogeons-nous. L'enfouissement en grande profondeur est-il la meilleure solution ? Pourquoi ne pas accélérer les recherches sur la transmutation, pourquoi ne pas envisager le stockage en subsurface et pourquoi ne pas stocker sur les lieux mêmes de la production de ces fameux déchets, cela éviterait de dangereux transports à travers tout l'hexagone et de plus, les populations qui vivent avec et de leur centrale ont déjà une culture du nucléaire que n'ont pas les Meusiens. A l'heure actuelle, il s'agit d'un laboratoire en cours d'installation. Profitons de cet outil remarquable pour collecter un maximum de données qui permettront de définir toutes les caractéristiques de notre sous-sol. Que ces données soient rendues publiques afin que la population puisse participer à la prise de décision en toute transparence, ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons laisser poursuivre les travaux.

Je voudrais également dire un mot des fonds d'accompagnement. Je n'ai pas le sentiment que la population ou les élus se fassent acheter par l'ANDRA, il est normal que l'installation d'un tel laboratoire s'accompagne de retombées économiques pour la région qui l'accueille. Sans aller jusqu'à revendiquer la compensation d'un préjudice, bénéficier de quelques subsides pour rattraper les investissements qui n'ont pas été réalisés par la collectivité me semble la moindre des choses. Je dirai même que ce sont les communes situées à proximité du laboratoire qui en profitent le moins. Elles ne sont pas encore assez structurées pour rédiger les dossiers adéquats. Des faits récents tendent même à montrer que certaines aides de l'Etat ne sont pas attribuées à nos collectivités, parce que ces fonds d'accompagnement

existent. Initialement, c'était une aide complémentaire, deviendrait-elle une source de substitution ? Pour l'avenir nous serons particulièrement vigilants.

Ce laboratoire, avec la publicité faite par les opposants, donne une vision extrêmement négative de notre contrée. L'image de la poubelle nucléaire commence à marquer les esprits, même bien au-delà de l'hexagone, avec le risque de ternir l'ensemble de nos productions locales. Les communes, les agriculteurs, les industriels du bois, le secteur du tourisme, de l'immobilier peuvent subir de graves préjudices à travers cette mauvaise image sans cesse véhiculée par les médias. L'action de communication du CLIS devra dans cette optique aussi s'intensifier pour assurer une information claire et objective.

Les activités scientifiques du laboratoire doivent aussi générer des retours dans l'économie locale. La proximité d'universités de haut niveau devrait permettre la création de micro entreprises exploitant les techniques nouvelles issues des recherches du laboratoire, les conventions d'aide à la création de ces entreprises en milieu rural seraient les bienvenues. Beaucoup de craintes et d'interrogations subsistent. Le laboratoire est une réalité, nous devons donc vivre avec, continuer à maintenir le dialogue avec ses acteurs dans une totale transparence, et faisons en sorte que cette implantation devienne un atout pour notre région.

Monsieur Serge PRETRE

Merci Monsieur FERNBACH. Pour terminer cette deuxième phase je donne la parole à Monsieur FIGUET de l'ANDRA, directeur du laboratoire souterrain de Bure.

Monsieur Jack-Pierre FIGUET, Directeur du laboratoire de Bure

La période 1999 jusqu'en 2006 a été effectivement ainsi identifiée et je crois que chacun a compris qu'il s'agissait de la phase désormais de construction et d'exploitation du laboratoire qui est à la fois aujourd'hui un grand chantier, comme cela a été évoqué, et aussi un grand équipement de recherches. En tant que chantier, j'aurai le plaisir d'accueillir samedi ceux d'entre vous qui pourront faire la visite du laboratoire, ça va permettre peut-être de gagner du temps aujourd'hui et de ne pas entrer dans des explications sur ce qu'est le laboratoire et sa configuration actuelle. Simplement juste quelques chiffres, il emploie aujourd'hui environ

200 personnes et son coût sur la période dont nous parlons, la période 1999-2006 : est estimé à peu près à 95 millions d'euros pour la construction, et le fonctionnement et l'aspect scientifique, expérimentations spécifiques, à environ 16 millions d'euros par an, ce sont des chiffres qui peuvent être effectivement comparés avec ceux qui ont été annoncés ce matin par nos collègues allemands et qui sont en l'occurrence faibles. Ce que je voulais dire à propos de l'aspect construction aussi, c'est qu'il s'agit prioritairement d'un équipement de recherches, et c'est les nécessités et les exigences de l'expérimentation scientifique qui guident la cadence du chantier et non pas l'inverse, ce qui est un petit peu original par rapport à des chantiers miniers ou des chantiers de génie civil traditionnels. Nous aurons l'occasion samedi d'examiner ensemble les innovations techniques et technologiques qui accompagnent ce chantier.

En tant qu'équipements de recherches, je crois qu'effectivement ce n'est pas non plus l'objet de ces réunions COWAM d'entrer trop dans la technique ou dans la science, simplement je résumerai en disant que le but objectif du laboratoire, qu'il ne faut quand même pas perdre de vue, c'est d'étudier les relations entre un éventuel stockage souterrain réversible de déchets radioactifs, d'une part, et l'environnement et la biosphère. En particulier, pour faire cette étude, il faut effectivement examiner les propriétés de confinement des argilites, les barrières géologiques ont déjà été évoquées à plusieurs reprises à cette table.

Je rappellerai également, mais le président de l'ANDRA, Yves LE BARS, l'a dit aussi tout à l'heure, que l'ANDRA est un opérateur de recherches, mais n'est pas évidemment chargé de la politique publique en matière de gestion des déchets radioactifs.

Je voulais simplement évoquer 4 points qui allaient avoir trait, premièrement, à l'aspect de gestion des données, aux partenariats scientifiques, c'est une question aussi qui a été évoquée, au contrôle scientifique du laboratoire et au dialogue en fait avec les non-scientifiques, avec d'autres que les pairs des scientifiques.

Comment les choses se présentent-elles aujourd'hui pour le laboratoire ? En ce qui concerne l'acquisition des données, je voulais dire qu'elle ne se fait pas exclusivement dans les futures galeries du laboratoire, qui ne feront pas deux kilomètres d'ailleurs. Les données collectées depuis 1996 proviennent des forages

réalisés depuis la surface, des prospections géophysiques, des données collectées dans les puits et la moisson de données déjà relativement importante à ce jour, toutes ces connaissances sont conservées de façon pérenne dans des bases de données évolutives et régulièrement complétées.

En ce qui concerne les partenariats scientifiques, là aussi ça a été déjà à plusieurs reprises évoqué, l'ANDRA a d'ores et déjà noué des partenariats avec des universités, des organismes de recherches français et étrangers et puis aussi avec ses homologues. En ce qui concerne les organismes français, en premier lieu, le CNRS, c'est en fait une trentaine de laboratoires de recherches universitaires qui sont regroupés dans un groupement de recherches qu'on appelle FORPRO, formation profonde, et qui participent aux travaux du laboratoire, ainsi, pour le plan plus local, que l'Institut National Polytechnique de Lorraine à Nancy, dont je suis issu, et également d'autres établissements publics comme l'INERIS, Institut National d'Environnement Industriel et des Risques, en particulier spécialisé dans des problèmes de risques associés au sous-sol. A l'étranger, les partenariats s'établissent avec des établissements de différents pays, en Allemagne, Suisse et Belgique. Le principe de ces partenariats, je crois que c'est important à souligner, consiste à mettre en commun des moyens et des programmes de recherches, d'en partager les résultats, sachant que chacun des partenaires peut poursuivre, poursuit, pour partie en tout cas, des objectifs qui lui sont propres, des objectifs qui peuvent être distincts de ceux de l'ANDRA spécifiquement.

Une autre forme de collaboration, d'ouverture du laboratoire, c'est effectivement la diversification des approches scientifiques engagée avec le concours de ce que nous appelons des consultants associés, ce sont des experts qui sont invités à participer à l'élaboration des programmes de recherches et à leur suivi.

Troisième point, le contrôle. Pour le laboratoire en 1999, donc dès le début, a été créé un Comité d'Orientation et de Suivi, qui a pour mission d'analyser en détail les documents, les programmes et les résultats relatifs aux travaux scientifiques du site et d'émettre des avis et des recommandations. Ce Comité d'orientation est composé d'experts reconnus dans les différentes disciplines et il vient s'ajouter à la Commission Nationale d'Evaluation dont nous avons parlé tout à l'heure, au Conseil scientifique de l'ANDRA et puis évidemment au contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Le dernier point concerne le sujet le plus difficile et en même temps le plus passionnant, en tout cas à mes yeux, c'est effectivement le dialogue avec d'autres que les scientifiques stricto sensu. Les échanges d'idées, d'arguments, de critiques, sur un sujet qui est manifestement d'intérêt général comme celui-là, ne doivent pas être limités à la communauté scientifique et il a déjà été dit à plusieurs reprises, je le redis encore, que le CLIS avait entrepris d'organiser ce dialogue. Je dois dire que de façon pratique, pas du tout théorique, c'est un exercice qui est quand même difficile, il faut faire partager la connaissance et la compréhension des phénomènes étudiés, il faut identifier en commun les interrogations et les incertitudes face à ces phénomènes et à ces questions et il faut que les données recueillies soient analysées, hiérarchisées dans une même grille d'interprétation. Je crois qu'effectivement, c'est ma conclusion, cet enjeu est essentiel et constitue un défi pour la période 1999-2006, c'est cet enjeu qu'il va falloir réussir et maîtriser.

Monsieur Serge PRETRE

Merci Monsieur PIGUET. Nous en arrivons à la fin de cette deuxième table ronde. Nous avons tous suivi avec grand intérêt cette présentation du cas français, et je pense que comme moi vous avez remarqué que tous les intervenants de cette après-midi ont parlé avec compétence et étaient très motivés et je vous propose de les applaudir. Nous devrions avoir un temps encore pour la discussion que je vous propose de faire de la façon suivante pour gagner du temps : posez quelques questions et tous les intervenants des deux tables rondes notent eux-mêmes les réponses qu'ils ont envie de donner à ces questions de façon groupée. Nous pouvons débiter avec environ 5 ou 6 questions dans la salle et ensuite nos intervenants donneront des réponses. Les questions sont les suivantes :

- Les opposants au projet sont-ils présents ?
- Comment s'organise le dialogue localement et quels sont les moyens de consultation ?
- Quelles sont les relations entre le niveau national et les échelons locaux ?
- Quelle serait la réaction des départements s'il ne devait y avoir qu'un seul laboratoire ?

- Quels sont les objectifs du laboratoire ?
- Quel est le volume des déchets, notamment des combustibles usés ?

Je débute à ma droite avec Monsieur FLEURY.

Monsieur Jean-Marc FLEURY

Oui, je vais répondre aux questions qui me concernent, mais il y a des questions qui sont posées plus à l'opérateur et je ne me permettrai pas de répondre à sa place.

Il y a une première question qui a été posée qui ne me concerne pas directement, c'est à propos des personnes qui étaient dehors ce matin, pourquoi elles ne sont pas dans la salle ? Je crois qu'a priori certaines sont là, donc la réponse est faite. Il est vrai qu'il y avait des règles qui étaient assez précises, nous l'avions souhaité, parce que s'il n'y a pas de règles, après c'est tout et n'importe quoi. Donc on s'était plié aux règles. Nous, nous avons accepté d'être présents aujourd'hui pour ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire pouvoir exprimer notre opinion et surtout ne pas laisser penser que tout s'est très bien passé en Meuse, parce que nous, nous pensons le contraire, c'est pour ça que nous sommes là aujourd'hui. Sûrement que d'autres ont voulu le manifester autrement, je crois que c'est la liberté de chacun, voilà ce que je peux moi répondre sur cette partie là.

Combien de combustibles usés à Bure, a-t-on demandé. Moi, je poserai une autre question, je ne vais pas donner la réponse, mais je vais poser encore des questions, j'aime bien me poser des questions et ce que je regrette, c'est de ne pas toujours avoir les réponses. Bure, on ne sait pas très bien ce qu'on va y mettre à Bure, on sait qu'on va y mettre des déchets radioactifs, mais on ne sait pas lesquels. Et autre question, c'est que dans ce pays comme dans d'autres, on ne sait pas très bien ce que sont les déchets radioactifs, on ne sait pas combien il y en a, on ne sait pas quels sont leurs volumes. L'autre problématique aussi, c'est que souvent, c'est le cas en France en tout cas, c'est le producteur de déchets qui décide si oui ou non, tel produit est un déchet, et ça aussi c'est compliqué et problématique. J'ai peur que quand on aura trouvé une solution, que ce soit Bure ou une autre, le volume des déchets soit multiplié, parce que pour l'instant, il n'y a pas beaucoup de déchets parce qu'il n'y a pas de solution. Si demain il y a une solution, j'ai peur qu'il y ait beaucoup plus de déchets. C'est une crainte et c'est une question, j'aimerais bien

qu'on avance sur la classification des déchets, qu'on sache effectivement quel est le volume de déchets et ce qu'est un déchet et là, pas seulement en France ; l'idéal serait qu'il y ait là aussi une règle internationale, aujourd'hui c'est le vide complet.

Quel dialogue, quelqu'un a dit quel dialogue, je ne sais pas, parce que moi ce dialogue, je l'attends. Nous, notre raison d'être, ça a été effectivement de pouvoir dialoguer. On a demandé le débat à l'ANDRA depuis le début, on ne l'a pas encore eu, ça ne fait que 7 ans, donc on peut attendre encore un peu. Non, mais je crois que la question est bonne effectivement, on a obtenu a priori un débat public en Haute-Marne avec le Sénateur haut-marnais, c'est un début, c'est bien que les points de vue puissent s'opposer. Souvent dans les salles, il y a soit l'un, soit l'autre. Nous, quand nous organisons des réunions, il n'y a que des anti, et puis quand l'ANDRA organise des réunions, il n'y a que des pro, je schématise, donc là effectivement il y a une vraie question : comment organiser le débat ?

Quelqu'un a demandé quelle serait la réaction de la région s'il n'y avait pas d'autre laboratoire. Je ne vais pas donner la réaction de la région, je vais donner la réaction de l'association. Je rappelle que nous nous sommes opposés au premier laboratoire, simplement il serait quand même bon que la loi soit respectée dans ce pays, la loi prévoyait plusieurs laboratoires. Nous avons saisi le Conseil d'Etat quand les décrets d'autorisation de Bure ont été proclamés et nous avons soulevé cette problématique du « s » des laboratoires. Nous avons été déboutés bien sûr, et le Conseil d'Etat dit qu'aujourd'hui, le laboratoire actuel à Bure n'est pas illégal, parce que c'est un laboratoire. Par contre, le Conseil d'Etat dit que si demain, Bure est transformé en centre de stockage, alors à ce moment-là, pour que la loi soit respectée, il faudra qu'il y ait un deuxième site. Mais le Conseil d'Etat va plus loin, il dit au même niveau d'études. Alors pourquoi ne pas attendre tout simplement que ce deuxième site ait déjà rattrapé Bure, comme ça au moins on sera sûr du niveau d'études préalables ? Non, je crois vraiment qu'il y a trop de vide là dedans, il me semble que si on voulait avancer, on ferait bien de faire un moratoire aussi à Bure et de s'arrêter et de prendre le temps de réfléchir.

Monsieur Bertrand PANCHER

Je vais revenir uniquement sur les points qui m'intéressent, comme les techniques de dialogue avec la population : il y a les anti labo, il y a les pro labo, et la population n'y comprend rien. C'est la raison pour laquelle le département va se doter de ses propres missions d'expertise, va se doter de ses propres moyens de communication de façon, à travers des revues, à communiquer avec la population et échanger par des jeux de questions et de réponses un minimum d'informations avec la population et valider ces réponses par le biais de nos propres moyens d'expertise. Première réponse.

Deuxième réponse, les essais comparatifs des laboratoires sur le plan européen, j'y suis évidemment tout à fait favorable, ceci dit le département de la Meuse s'est prononcé dans le cadre de plusieurs laboratoires et, par conséquent, s'il n'y a qu'un seul laboratoire, nous allons réagir très mal. Nous allons réagir très mal, parce que nous considérons que nous nous sommes engagés et nous avons donc engagé nos populations dans le cadre d'un contexte particulier de plusieurs laboratoires et, par conséquent, de perspectives de stockage ailleurs que dans le département de la Meuse, donc je vous réponds clairement : nous ne sommes pas d'accord à ce qu'il n'y ait qu'un seul laboratoire dans notre pays.

Troisième question, comment consulte-t-on la population sur les choix, par un référendum local, régional ou national ? Je suis hostile à un référendum local, j'ai parlé ce matin d'une boulangerie, j'ai un exemple qui est tout à fait parlant : maire de la ville de Bar le Duc, j'ai eu à installer un crématorium dans ma cité. Toute la population était favorable à un crématorium, personne ne le voulait dans son quartier, parce qu'à l'époque on prétendait que ça allait dégager des fumées, que ça allait entraîner des nuisances, et si j'avais fait réaliser un référendum dans chaque quartier où allait risquer de s'installer le crématorium, nous aurions bien entendu eu un avis négatif. Je suis favorable à ce qu'il y ait une consultation la plus large possible, mais uniquement sur le plan national et pas un référendum local. J'ajoute que nous sommes dans une république, pas dans des républiques bananières. Nous sommes par conséquent les représentants du peuple, nous avons cette légitimité populaire et par conséquent, sauf à remettre en cause ce système d'élection démocratique, nous avons la possibilité de nous prononcer pour nos citoyens et si nos citoyens ne sont pas d'accord, ils nous renvoient dans nos foyers respectifs.

Monsieur Robert FERNBACH

Je voudrais aussi dire que pour le rôle de l'information, l'élu aussi à un rôle important à jouer. Le mandat nous permet justement d'assister aux travaux du CLIS, à avoir pratiquement l'accès direct au laboratoire en permanence et je pense que là aussi notre rôle, c'est en permanence d'informer notre population pour lui permettre de mieux comprendre ce qui se passe et de façon objective, ne pas systématiquement uniquement leur laisser lire les articles de journaux, de façon à ce que ces travaux du laboratoire soient vécus en permanence, de façon aussi à ce que si des bruits sont colportés, on puisse répondre. Par exemple, si dans un article de journal, on lit qu'il y a de l'eau dans les galeries, il faut que l'élu soit en mesure de dire effectivement il y a de l'eau, ou il n'y en a pas, de façon à ne pas entretenir un doute et créer une psychose. Ou inversement quand il y a un problème, de réunir les gens de la commune et de parler, poser les bonnes questions et pouvoir permettre à l'élu après de transmettre ces questions aux bonnes instances pour obtenir les bonnes réponses, pour éviter que se créent des fausses idées. Voilà, peut-être dépassionner le débat.

Monsieur Serge PRETRE

Merci. Monsieur DOSE vous désirez répondre à une ou deux questions ?

Monsieur François DOSE

Deux questions, celle concernant le second laboratoire. S'il n'y a pas de second laboratoire, c'est que le centre d'enfouissement souterrain est abandonnée, je ne peux pas imaginer autre chose. Je peux imaginer qu'il n'y en ait qu'un, qu'il soit remis à l'université, au BRGM, ou autre, mais c'est parce qu'alors cette filière là est abandonnée. Dans mon activité parlementaire, par rapport à ma famille politique, j'ai demandé à faire jouer ce qu'on appelle la clause de conscience, parce que je ne voulais pas suivre une consigne. Il est évident qu'au regard de l'engagement que j'ai pris en 1993, je ne m'associerai jamais à une décision tendant à valoriser cette technique alors qu'on ne serait pas au rendez-vous de ce qui fût l'essence même de notre accord. Les choses sont claires et dans ce cas, comme disait Bertrand

PANCHER, ça ferait très mal, car je ne serai pas silencieux, c'est un problème d'éthique, ce n'est plus un problème politique.

La deuxième remarque que je voulais faire, c'était sur la difficulté réelle, mais belle, parce que c'est ça la politique, de dire : qu'est-ce qui est l'intérêt national, qu'est-ce qui est la prise en compte de la sensibilité locale ? Alors je l'ai dit, oui, il faut rapidement que la France ait un débat national sur les énergies, de manière générale, sur le gâchis énergétique, sur la diversification énergétique.... D'ailleurs, ça serait drôlement bien qu'il soit européen, notamment en raison des nouvelles lois libérant le transport de l'électricité par exemple. Donc deuxième remarque, c'est sur 2006, moi je dis d'accord, on a ce rendez-vous, mais c'est un rendez-vous pour le débat sur la gestion des déchets, car évidemment elle ne se pose déjà plus dans les mêmes perspectives qu'en 1991, car il y a des technologies qui ont évolué, donc il faut ce débat, mais il reste qu'à la fin et même si je dois déplaire, autrement je ne serais pas un élu politique, à la fin, nous devons accueillir toutes les réserves, les contributions au niveau local, mais les grandes nations se font sur le dépassement des intérêts particuliers. Mes convictions font que in fine, je dois trouver ce point qui dépasse l'intérêt corporatiste, les intérêts syndicaux, les intérêts territoriaux, pour me dire : quel est le point de convergence, de conjugaison pour que l'intérêt collectif ressorte. Je pense que le référendum, s'il devait exister, n'est qu'une consultation indicative, mais je ne crois absolument pas qu'un référendum local puisse dire oui ou non. C'est trop facile, les mêmes qui feront ce référendum local iront en vacances sur des autoroutes et ils ne se demanderont pas si les agriculteurs ont été expropriés pour faire l'autoroute.

Monsieur Serge PRETRE

Merci Monsieur DOSE. Monsieur PIGUET il y avait une question technique.

Monsieur Jack-Pierre PIGUET

Oui, sur la question des combustibles usés, j'avoue mon ignorance mais je crois que Monsieur LE BARS va pouvoir répondre. Non, moi je suis particulièrement intéressé par la question sur le dialogue en fait. Si vous me donnez une petite minute, je

voudrais bien l'aborder de manière un peu plus générale en disant que finalement, il n'y a pas dans notre pays, mais peut-être que c'est un peu universel, tellement d'habitudes, tellement de traditions, tellement de cultures de dialogues, d'échanges entre le monde des scientifiques et la population, et les personnes concernées comme on le dit aujourd'hui. J'ajouterai que je suis universitaire, on n'est pas formé à ça, on n'apprend pas à faire ça quand on est étudiant et je dois dire que c'est un des aspects que je trouve particulièrement intéressant et enrichissant dans ma mission, c'est un peu personnel ce que je dis là, c'est que quand je retournerai devant mes étudiants, je sais déjà que je n'aurai pas la même approche et le même discours. Les scientifiques sont habitués à la controverse scientifique entre pairs, qui a ses propres règles, peu importe, mais on se situe toujours dans la même problématique et en l'occurrence, c'est un grave sujet de société, mais je pense qu'on pourrait dire un peu la même chose sur des sujets moins importants. Ici on se trouve confronté à des questionnements, à des interrogations qui sont déconcertantes pour les uns et pour les autres d'ailleurs et ce n'est pas seulement pour des problèmes de vocabulaire, encore qu'il y a aussi bien entendu les problèmes de vocabulaire, mais ça je crois qu'on arrivera à les surmonter. C'est pour ça que je disais que c'était quelque chose de difficile, il faut arriver à réfléchir ensemble et à partager ensemble beaucoup de choses.

Un tout dernier point sur ce sujet rapidement, c'était simplement le fait, mais c'est un petit peu la même idée que je développe autrement, que les scientifiques sont habitués quoiqu'il en semble, à travailler dans l'incertitude, et c'est vrai qu'il m'est arrivé dans ma pratique depuis un an que je suis ici à être déconcerté par les certitudes qui ne me paraissaient pas être les miennes. Je dois dire que ça c'est un des éléments aussi important.

Monsieur Serge PRETRE

Nous n'avons pas encore terminé le tour de table, parce qu'à cette table il nous manque encore MM HERMENT, LE BARS, GRIT, et pour terminer, j'aimerais encore donner la parole à M. le Préfet FITOUSSI.

Monsieur Yves LE BARS

Oui, je voudrais répondre sur les questions concernant l'inventaire des déchets. Je l'ai évoqué tout à l'heure, quand j'ai été nommé président de l'ANDRA, il y a trois ans, le gouvernement m'a demandé de faire un travail sur la méthodologie de l'inventaire, puisqu'il y avait eu un certain nombre de critiques qui avaient été en particulier relayées par la Commission Nationale d'Evaluation. Un rapport a été fait, il est disponible, qui définit un mode de travail et le gouvernement qui s'est inscrit dans le contrat d'objectif que j'ai indiqué tout à l'heure nous a demandé de mettre en œuvre cet inventaire de référence qui doit, sur une base uniforme, pour tous les déchets, fournir un inventaire des déchets existants et prévisionnels, puisque des déchets continuent d'être produits. Qu'est-ce qu'on prend en compte ? D'ores et déjà dans le programme de recherches dont nous sommes responsables, un inventaire est travaillé et cet inventaire est indiqué en particulier dans ce document sur les stratégies et programmes de recherches. Cet inventaire nous fait travailler sur les déchets produits par le parc existant. Je voulais souligner cet aspect là parce que je pense qu'il est conforme à la logique des décisions. Nous travaillons pour trouver une solution de gestion à long terme des déchets engagés par les choix industriels passés et nous ne prenons pas en compte les éventuels déchets qui résulteraient d'éventuels choix ultérieurs. Cela représente en consommation de combustibles usés de l'ordre de 40.000 tonnes de combustibles usés, ces 40.000 tonnes peuvent se trouver à la fin de la vie des réacteurs existants, soit sous forme de combustibles usés non retraités, si une part n'est pas retraitée, ou sous la forme de déchets technologiques d'un côté, et de produits de fission vitrifiés. Pour l'instant les indications que nous avons, c'est 50.000 m³ de déchets technologiques, c'est une enveloppe qui varie selon les hypothèses que l'on fait sur les choix industriels futurs par rapport au retraitement, 50.000 m³ de déchets technologiques non thermogènes pour reprendre une terminologie qui a été employée par les allemands ce matin et 5.000 m³ de déchets, de produits de fission vitrifiés qui sont ceux qui contiennent le plus de radioactivité, qui sont le résultat du retraitement de La Hague, auxquels peuvent s'ajouter des combustibles usés non retraités selon les décisions qui peuvent être prévues.

Monsieur Serge PRETRE

Merci Monsieur LE BARS. Monsieur GRIT ?

Monsieur Stéphane GRIT

Quelques mots simplement, je voulais indiquer en confirmant ce qu'a dit le Président LE BARS que la mission d'information était une des parties importante au même titre que la mission d'opérateur de centre de stockage et que la mission de recherches, donc une des trois missions principales données par les trois tutelles de l'ANDRA à l'ANDRA dans son contrat pluriannuel sur la période 2001-2004.

Monsieur Serge PRETRE

Merci. Pour terminer, j'aimerais donner la parole à Monsieur le Préfet FITOUSSI, ce sera notre dernière intervention.

Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI

Merci Monsieur le Président. Quelques observations pour en quelque sorte contribuer au débat des groupes de recommandations et bien entendu je m'exprime ici en tant que Président provisoire, Monsieur FLEURY, du CLIS, étant entendu que j'ai assisté il y a quelques mois à l'assemblée nationale des CLIS et qu'effectivement sur des équipements de ce type, tous les cas de figure existent, des présidents élus, des présidents qui sont élus par l'assemblée, je ne revendique pas spécialement cette responsabilité, mais tout est possible dès l'instant où le gouvernement, le Parlement déciderait ainsi. Je voudrais simplement contribuer pour répondre à des questions qui ont été posées au cours du débat. Dans le fond à quoi sert COWAM, qu'est-ce qu'on attend de cette rencontre, quelles sont les suggestions ou recommandations que l'on pourrait faire ? Je voudrais m'exprimer à titre personnel en faisant quelques observations à partir de notre expérience de membres du CLIS, on en a trois, quatre à cette tribune. La première observation que je voudrais faire, c'est que d'abord le CLIS demande du temps, nous autres fonctionnaires, on a du temps, on est payé pour, mais les élus locaux notamment ruraux, mais les élus nationaux ou départementaux qui ont bien d'autres occupations, et bien entendu les

représentants associatifs, sont eux-mêmes aussi très pris. Pour des sujets comme celui-ci, ne pas disposer de temps c'est ne pas avoir la capacité de faire bien son travail, la première observation que je voudrais faire c'est celle-ci. Evidemment derrière cette idée, il y a une réflexion sur la notion de statut, sur notre capacité à organiser, à dégager du temps quand on est salarié, quand on a une activité professionnelle, quand on est par ailleurs élu, comment consacrer du temps à un travail d'information, de débat et de suivi quand on est le voisin d'installation comme celle-ci ?

La deuxième observation que je voudrais faire pour rajouter au débat et aux recommandations, c'est sur la notion d'information. La première chose que j'ai constatée depuis un peu plus d'un an et demi que je préside ce CLIS, c'est d'abord le reproche qui est fait sans arrêt, d'absence d'informations, de rétention d'informations, d'opacité, Alors, je crois que nous essayons autant que faire se peut, je crois qu'on y arrive progressivement, ça se fait souvent dans le conflit, les débats sont parfois houleux, mais globalement nous avons presque réussi, je dis bien presque réussi à faire passer le message aux uns et aux autres, les uns étaient souvent l'opérateur ou l'Etat que je représente, les autres étant aussi des gens qui sont opposants ou tout simplement qui se posent des questions, à faire passer cette idée de transparence, mais nous revenons de loin, pourquoi ? Parce que dans la chose nucléaire, notre pays a été intégralement formé, forgé sur la culture du secret et que pourtant nous sommes dans un domaine civil et industriel où je crois que maintenant les choses évoluent facilement et favorablement en France. Par contre, quand il s'agit de la chose nucléaire, alors on est dans une culture du secret, contre laquelle il faut se défaire, ça paraît évident. Et puis comme l'a souligné tout à l'heure Monsieur PIGUET, moi qui suis un juriste, je crois que notre culture du débat en France, ça marche bien, parce que nous sommes juristes depuis au moins deux siècles, on est un peu économiste depuis disons deux ou trois décennies, mais on n'est pas du tout scientifique et donc il faut que nous apprenions à parler avec des scientifiques et il faut aussi que les scientifiques apprennent à parler avec nous. Quand vous avez, je vois un certain nombre de membres du bureau du CLIS, trois heures de conférence sur le radon, n'est-ce pas Monsieur FERNBACH, quand vous avez trois heures de conférence sur la nature géochimique des sources radioactives, quand vous avez deux heures et demi de débat avec les plus grands experts

nationaux de cette question, c'est-à-dire les membres de la Commission Nationale d'Evaluation, vous faites comme Monsieur FRANVILLE, que je vois là bas, ou comme moi ou comme Monsieur PIGUET, vous passez votre week-end à lire un rapport de 150 pages au lieu de regarder votre feuilleton préféré à la télévision. Ça c'est sur la deuxième observation qui était sur l'information. Pardonnez-moi Monsieur le Président d'être un peu long, mais je pense que je contribue utilement à la partie suivante.

Monsieur Serge PRETRE

Je renonce aux cartons Monsieur le Préfet.

Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI

Je vous en remercie, d'autant que d'habitude c'est le Préfet qui les présente.

Troisième observation, je voudrais parler de la formation, on ne peut pas sur des sujets comme ceux-ci, que ce soit des grands sujets scientifiques, on n'a parlé tout à l'heure du clonage, des OGM et de la chose nucléaire, demander à des citoyens fussent-ils désignés pour les représenter au sein d'une instance consultative comme la nôtre, on ne peut pas leur demander sérieusement de travailler s'ils n'ont pas la formation nécessaire. Au CLIS, nous avons engagé un vaste programme de formation sur l'ensemble des sujets, mais cela signifie que les membres que je vous ai cités qui sont agriculteurs, qui sont instituteurs, qui sont salariés, qui sont élus, vont aussi passer une bonne demi-douzaine d'après-midi à écouter des conférences d'universitaires pour comprendre quelle est la mission qui leur est confiée, pour comprendre les enjeux qui leur sont fixés.

La dernière chose c'est l'indépendance. L'indépendance de notre Commission Locale, je crois que c'est un point important, vous l'avez dit avec humour Monsieur FLEURY, en évoquant la question de la présidence, moi je voudrais aussi parler de l'indépendance du fonctionnement et de l'indépendance financière au travers de la gestion d'expertise. Je vous avoue, je le dis parfois avec humour, j'entends dire : nous voulons des experts indépendants ; j'espère qu'un jour on souhaitera des

experts dépendants, parce qu'un expert dépendant je ne sais pas ce que c'est. Un expert dépendant ce n'est pas un expert à ma connaissance, donc apprenons aussi cette culture, je crois qu'il faut développer des expertises, le Conseil Général a des intentions dans ce domaine, le CLIS a décidé de consacrer une part importante de son budget à bâtir un programme d'expertise, mais moi je souhaite qu'on nous fasse confiance comme nous faisons confiance aux experts, c'est aussi participer à notre culture du débat que nous avons singulièrement amélioré dans notre pays. Pardonnez-moi Monsieur le Président d'avoir été si long.

Monsieur Serge PRETRE

Merci Monsieur le Préfet. Comme je vous le disais au début de cette après-midi, c'est une après-midi marathon et j'aimerais terminer par féliciter la salle, parce que je trouve que vous avez montré beaucoup d'intérêt et beaucoup d'endurance, merci beaucoup.

Madame Sylvie MALFAIT-BENNI

Bonjour Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, je vais vous donner les conclusions du groupe 1 de travail Espagne-France. Concernant l'étude de cas de Gorleben, les éléments critiquables du processus ont été pour nous une décision unilatérale de la part du Land de Basse Saxe d'implanter un site de stockage qui ne faisait pas partie des trois dômes de sel précédemment présélectionnés par le gouvernement fédéral. Le choix technique a priori, le gouvernement fédéral a fait le choix de l'enfouissement dans le sel sans le moindre débat avec les acteurs concernés, se rangeant au choix des techniciens. Ainsi le processus de décision a été mené à l'envers, gouvernement fédéral/Land de Basse Saxe, le débat public n'intervenant qu'en dernier lieu. Parmi les éléments positifs, nous avons noté que le problème des déchets n'est pas remis en cause, l'appropriation par le citoyen de la problématique des déchets semble une réalité. Lorsque les Allemands ont reconnu l'existence d'un défaut de concertation, ils ont décidé un moratoire. Parmi les éléments, nous notons également l'implication de l'église protestante dans le débat. Maintenant dans la nouvelle politique mise en place, il est prévu de déterminer un certain nombre de critères de choix des sites.

A la question 2, le processus de décision a-t-il été satisfaisant et dans ce cas pourquoi ? Au total, le processus de décision n'a pas été satisfaisant, parce que les acteurs locaux et les associations n'ont pas eu la possibilité d'y apporter leur contribution et qu'il n'y a pas eu de cadre réglementaire pour celui-ci. La situation des Allemands est bloquée car la remise en cause du choix de Gorleben n'a pas abouti à une remise à plat complète et totale. Il est en effet toujours question de chercher un site dans le sel. Non seulement les collectivités locales et le Land n'ont joué aucun rôle dans la politique nationale de gestion, mais les acteurs locaux n'ont pas participé à l'expertise. La qualité du dialogue ainsi que le degré de confiance mutuelle des différentes catégories d'acteurs ont été très mauvais. De plus, le point de vue des associations sur la transparence et l'établissement du processus est également très mauvais. Tout ceci fait que Gorleben semble cristalliser une opposition irréductible.

A la question 3, quelles sont les principales différences entre le processus de décision en place dans votre pays et celui présenté dans l'étude de cas, alors nous avons fait un tableau récapitulatif pour les trois pays, Espagne, France et Allemagne. En Allemagne il y a une remise en cause du choix du site et pas du concept. Au moins, les Allemands prennent leurs problèmes de déchets à bras le corps et ne remettent pas tout à plat. Ils essaient à tout prix de trouver des solutions, tandis qu'en Espagne le problème des déchets nucléaires n'est pas pris en compte par la puissance publique. Il existe une énorme différence, en Espagne il n'y a pas de pression du public, il y a faiblesse ou inexistence des représentations de mouvements anti-nucléaires.

La France se distingue par ses trois voies de recherches. Les différences sont également que le processus est encadré par une loi avec une implication forte de l'Etat en France (il n'y a aucune loi en Espagne où l'implication de l'Etat est faible). Par contre, l'apport financier de l'opérateur permet plus de souplesse de son utilisation en Espagne.

Maintenant si vous voulez bien je vais vous parler des conclusions sur le cas de Bure.

A la question 1, les éléments critiquables du processus de décision sont les suivants : les deux seuls acteurs ayant décidé de déposer leur candidature, le

Conseil Général et le Groupement de communes l'ont fait seulement pour des raisons économiques, puisque c'est bon pour l'économie, c'est un bon projet. Le Conseil Général n'a pas associé les autres acteurs. L'apport de financements dit compensatoires a été fait de façon non transparente sans plan global d'aménagement pour l'économie loco-régionale. Lorsque la décision a été acquise pour le laboratoire de Bure, les acteurs se sont sentis trahis par le fait que le second laboratoire prévu par la loi n'a finalement pas été trouvé. Les procédures d'information du public n'ont pas donné satisfaction, premièrement dans le cadre de l'enquête publique, puisqu'en France il faut que les gens se déplacent pour consulter des dossiers difficilement accessibles géographiquement et intellectuellement. L'ILCI, Instance Locale de Consultation et d'Information, n'avait pas été implantée localement. La concertation n'a concerné que les personnes déjà acquises au projet, il aurait fallu y associer les opposants.

Les éléments positifs relevés : le processus de décision s'inscrit dans le cadre d'une loi sur la gestion des déchets nucléaires et l'adhésion au projet vient des élus locaux.

A la question 2, il s'ensuit que globalement le processus de décision n'a pas non plus été satisfaisant. Pour que les acteurs puissent aboutir à une décision en toute connaissance de cause, il aurait fallu qu'ils aient accès à une information exhaustive. Quand le débat national n'est pas mené en amont, il arrive ce que le maire de la Commune d'Houdelaincourt qui se trouve à proximité du laboratoire de Bure, a rapporté. Il se pose des questions fondamentales sur le mode de gestion des déchets en France, questions qui ne peuvent trouver de réponses seulement au niveau d'une commune.

Et à la question 3, les grandes différences, je vous l'ai dit tout à l'heure dans le tableau comparatif entre les trois pays.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur DOUGNAC

Nous sommes déjà tombés d'accord depuis longtemps sur le fait qu'il faut commencer par élaborer la connaissance et au début des réunions COWAM, l'étude des cas concrets nous a permis à chacun d'avoir la connaissance de ce qui se passait chez le voisin, et cette étude de cas concrets, son point de départ était

absolument essentiel pour qu'on ne philosophe pas dans l'absolu. Donc moi j'ai trouvé que la répartition du temps en donnant beaucoup de temps aux cas concrets pour en avoir la pleine connaissance nous permet après, mais simplement après, ensuite, de tirer des enseignements, de voir ce qui n'a pas marché et d'essayer de s'orienter vers ce qui marche. Dans un premier temps, il était indispensable d'étudier les cas concrets et moi je me suis formé une philosophie en apprenant par exemple ce qui se faisait en Angleterre ou en Suède, j'en étais complètement ignorant avant de venir.

Monsieur Gilles HერიARD-DUBREUIL

Je crois que Monique SENE voulait ajouter un mot.

Madame Monique SENE

J'ai trouvé que l'ensemble des échanges, en particulier dans les groupes de travail, permet effectivement de mieux comprendre comment les choses se passent dans les autres pays, et en plus permet de se caler par rapport à ces pays, c'est-à-dire qu'on voit toujours ses défauts et ses problèmes, et en général on pense que dans les autres pays tout est beaucoup mieux. Or, je trouve que les échanges qu'on a eus montrent la difficulté du sujet et la difficulté que tous les pays ont à résoudre cette question. Je crois que COWAM pourra probablement apporter une réponse plus globale, plus européenne sur la façon de traiter ce type de sujets : comment effectivement les populations peuvent être consultées, comment on peut essayer d'avoir des experts européens qui peuvent intervenir éventuellement dans tous les pays ; parce qu'après tout, on dit des experts indépendants, si on prend un expert suédois, il est par excellence indépendant des Français, mais je veux dire qu'on doit pouvoir justement échanger ce type d'expérience et ce type de vision de l'expertise et ça, je crois que ça sera très fructueux.

Monsieur Gilles HერიARD-DUBREUIL

Nous allons pouvoir maintenant aborder la conclusion et je vais demander à Monsieur FITOUSSI, Préfet de la Meuse, de bien vouloir rejoindre la tribune.

Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI

Mesdames, Messieurs, ayant hier légèrement dépassé mon temps de parole, je me sens un devoir d'équilibrer par la brièveté de mon propos d'aujourd'hui le dépassement d'hier.

Je voulais non pas conclure sur vos travaux, parce que je crois que la plus belle des conclusions a été donnée tout à l'heure quand on a vu cette vue de Suisse montrant que le processus qui a été initié en Suède et qui s'est déroulé aujourd'hui en Meuse va se continuer en Suisse. S'il y avait une conclusion à donner, c'est qu'il est bon que nous continuions dans cette démarche.

Certains ont pu peut-être lire la presse locale et il était écrit : "La Meuse capitale du nucléaire" ou quelque chose comme ça. Ce n'était pas tout à fait vrai, la presse dit toujours la vérité, mais on peut toujours améliorer la vérité, en indiquant plutôt le sentiment que j'ai eu, c'est que pendant ces jours, Verdun a été la capitale du dialogue, la capitale de l'élaboration du processus de décision démocratique, la capitale d'une recherche qui est très nouvelle en Europe et en tout cas dans nos démocraties occidentales, c'est le processus qui permet, du national au local, du scientifique au juridique, du politique à la proximité, d'améliorer ce qu'en voilà deux siècles on imaginait ce que devait être la démocratie, c'est-à-dire un processus continu de dialogue entre les citoyens pour aboutir à une décision la plus partagée possible.

Troisième point que je souhaiterais souligner dans ce propos final, c'est une réflexion qui m'est venue en disant dans le fond, est en train de s'élaborer une conscience européenne, conscience politique ; hier les dernières monnaies nationales européennes ont vécu et c'est à Verdun aujourd'hui, dans cette ville meurtrie par les conflits intra-européens, dans cette ville qui se veut capitale mondiale de la paix que nous élaborons, que vous avez tenté de participer à l'élaboration d'une nouvelle étape d'un processus que je signalais tout à l'heure.

Parce que notre Europe n'est pas simplement une Europe de paix entre les nations, ce que nous souhaitons à l'ensemble du monde, mais notre Europe est aussi une Europe de la construction démocratique, parce que nous pensons que la paix et la démocratie sont indissociablement liées et il était bon, il était bien, que ce soit en Meuse qui a choisi cette vocation là que vous puissiez aujourd'hui avoir travaillé dans ce sens.

Je l'ai dit dans mon propos introductif d'hier, il ne faut pas que cette visite en Meuse reste sans lendemain notamment au travers des sujets que vous avez abordés, mais venez aussi en Meuse découvrir une certaine douceur, une certaine beauté, une certaine harmonie, un certain dynamisme économique, une certaine tentative d'harmoniser le développement agricole, le développement touristique, le développement industriel, le développement des services. Et si au moins le séminaire aura permis à un certain nombre d'entre vous de découvrir qu'au cœur de cette Lorraine, qu'au cœur de cette France, qu'au cœur de cette Europe, il y a des paysages préservés, des femmes et des hommes de courage et de dynamisme qui auront pu être mieux connus, alors je crois que les organisateurs, le CLIS, mes collègues du bureau, mes collègues de l'assemblée plénière du Comité local auront réussi avec le Conseil Général, avec l'ensemble des élus, auront réussi leur tâche.

En votre nom à tous, je souhaiterais remercier les organisateurs et vous souhaiter encore une fois bienvenue pour la prochaine fois en Meuse.

Monsieur Gilles HერიARD-DUBREUIL

Monsieur le Préfet je vous remercie. Je vais demander à un représentant du Conseil Général de bien vouloir rejoindre la tribune pour dire un mot de conclusion.

Monsieur Maurice DELAMARCHE

Bonsoir Messieurs, Mesdames, en l'absence du Président PANCHER qui a pris du retard sur la route, je vais lire son discours et vous me permettrez de vous avouer que je le découvrirai en même temps que vous.

"Mes chers amis, en clôturant ce séminaire européen COWAM sur le thème de la communication et de la participation des acteurs locaux à la réflexion en matière de

déchets nucléaires en Europe, je tenais à vous remercier pour la qualité de vos travaux et une nouvelle fois pour votre présence en France et dans notre département. Tout d'abord ce séminaire n'aura pas été inutile en tout cas pour moi-même et les élus locaux et nationaux de notre pays. Il y aura ainsi en France un avant et un après COWAM. Rien ne sera plus comme avant. Un séminaire très utile. J'ai pris conscience avec nos élus locaux et nationaux que tout comme vous, nous avons connu les mêmes errements, les mêmes ratés, les mêmes interrogations lors des différentes étapes de la mise en place des études sur l'avenir de nos déchets nucléaires. Cela n'a pas été la caractéristique de la France, comme malicieusement le Maire de Verdun a tenté de le démontrer hier, beaucoup d'errements auraient pu être évités dans le processus de la mise en place de notre laboratoire, je l'ai moi-même affirmé hier haut et fort. Cela a été le cas derrière chez vous, car le sujet que nous traitons est un vrai problème de société et ne se limite pas à une suite d'analyses techniques. J'ai pris conscience que nos initiatives récentes vous intéressaient vivement et par conséquent, que nous étions peut-être sur la bonne voie. Nous avons décidé dans notre département de nous doter de nos propres moyens d'expertise, d'une vraie politique de communication, de la mise en place il y a quelques jours d'une vraie charte de développement démontrant que l'appât du gain n'est pas notre leitmotiv, mais que les services nouveaux rendus à la population, grâce à notre solidarité nationale, vont maintenant être au rendez-vous. Toutes les initiatives au côté d'une volonté farouche de respect de la loi française et de consultation future vous ont semble-t-il intéressés vivement. Arrêtons-nous de jouer à nous faire peur. J'ai pris conscience enfin que les débats pouvaient s'apaiser et que les choix pouvaient ne plus se radicaliser, là où on s'était posé publiquement toutes les questions que vos habitants avaient à l'esprit, sans aucun tabou, ni aucune barrière, là où les élus locaux s'étaient engagés faisant fi des préjugés en associant à leurs recherches de vérité toutes les personnes qui de près ou de loin voulaient réellement participer aux débats. Alors j'ai pensé que les conflits sans issue entre anti et pro nucléaires dans des pays comme la Suède notamment, ou d'autres qui sont allés très loin dans leurs choix techniques, je me suis rendu compte qu'au contraire, à travers des engagements comme ceux que vous avez menés, Mesdames et Messieurs de la délégation suédoise, la perception de vos populations était en train de changer.

Deuxièmement, il y aura en France dans le domaine des déchets nucléaires un avant et un après COWAM. Cet après COWAM je le perçois très clairement. Nous, les élus locaux que je qualifierai de personnes de bon sens et aussi de comptables des choix scientifiques de notre pays, c'est-à-dire redevables de comptes et de bilans à nos populations, devons maintenant exiger de tout comprendre. Nous exigerons de pouvoir décider de tout, et ceci à chaque étape des analyses des scientifiques, sur la façon dont pourraient être conservés les déchets nucléaires à l'avenir, les comportements, leur incidence dans n'importe quel milieu. Nous rendrons des comptes à notre population sur la base de vos réflexions en associant nos concitoyens les plus nombreux.

J'ai entendu l'expression d'une certaine crainte d'un intervenant qui se demandait : COWAM à quoi cela doit-il servir ? Je n'ai aucune crainte à ce sujet, mais j'en exprimerai une autre. Que COWAM soit tellement utile pour nous, que nous ne soyons pas à la hauteur des enjeux que nous avons décidés, que la peur nous paralyse, que le temps ne nous manque, que les moyens humains, techniques, financiers et en termes de communication puissent être suffisamment nombreux. Je formule le vœu que ce séminaire, loin d'être un point d'arrivée, soit un point de départ. En tout cas, soyez certains qu'en ce qui me concerne il sera le mien".

Voilà, le Président n'est pas arrivé, je suis arrivé au bout de son discours.

Merci encore et en tant que Verdunois, permettez-moi de vous remercier personnellement d'être venus chez nous et de passer enfin le mot de la fin à Madame MALFAIT qui est ma collègue du site du laboratoire.

Madame Sylvie MALFAIT-BENNI

Voilà, c'est ce que je voulais vous préciser. Je suis nouvellement élue au Conseil Général de la Meuse et j'ai intégré le Comité Local d'Information et de Suivi au mois de mars, instance dans laquelle j'essaie d'apporter un œil féminin. Je n'ai pas pu malheureusement participer au congrès d'Oskarshamn et j'ai rencontré Monsieur le Maire hier soir, je lui ai promis d'aller chez lui et de visiter toutes les installations. Je me réjouis d'aller au prochain séminaire en Suisse et je vous remercie tous d'être venus en Meuse, mais vous aurez encore à me supporter demain matin pour ceux

d'entre vous qui font la visite du laboratoire de Bure où je vous y accueillerai avec grand plaisir. Merci à tous.